

Plus que le double des prévisions Les Jeux: \$653 millions

par Guy PINARD

L'actualisation des coûts de construction des équipements olympiques et la révision du budget d'opération du COJO permettent de fixer à \$653 millions le coût des Jeux de 1976, comparativement aux prévisions originales de \$310 millions.

Voilà ce qui ressort d'un communiqué remis à la presse hier, dans lequel on explique que la Ville de Mont-

réal demande \$580 millions (comparativement à \$250 millions) pour construire les équipements et que les frais d'opérations du COJO passent de \$60 à \$73 millions.

Par comparaison, les Jeux de Munich ont coûté officiellement \$657 millions, à peine \$4 millions de plus que les Jeux "modestes" de Montréal. Ce montant n'incluait pas le village olympique (pas plus que l'estime de Montréal d'ailleurs), mais il comprenait

\$126 millions en frais d'infrastructure (métro, tramways, routes, etc.), ce qui laisserait un coût net de \$521 millions, donc moins que Montréal.

Ni M. Roger Rousseau, président et commissaire général du COJO, ni son bras droit, M. Simon Saint-Pierre, n'ont voulu faire le moindre commentaire, s'en remettant au texte même du communiqué.

Cependant, le COJO maintient que "l'autofinancement des Jeux de 1976

demeure la ligne directrice de toute l'entreprise, et tous les efforts pour le réaliser seront faits".

Comme les revenus atteindront un maximum de \$450 millions dans le contexte actuel, la seule façon de parvenir efficacement à l'autofinancement reste de convaincre le maire Jean Drapeau de sacrifier quelques éléments des équipements sportifs de façon à réduire "son" budget de \$580 à \$377 millions.

Les éléments remis en cause sont d'abord le mât et le toit mobile qui devaient être la fierté de la métropole canadienne.

Suivront sûrement les sections d'estrades qui devaient se déplacer sur coussin d'air à l'extrémité ouest du stade, de façon à rapprocher les spectateurs de l'aire de jeu, lors des matches de baseball.

Et il est possible aussi que l'on doive sacrifier le centre Claude-Rob-

lard, qui allait devenir le centre omni-sports le plus complet au Canada.

Une fois ces coupures effectuées et avec l'addition de deux tirages supplémentaires de la loterie olympique qui rapporteraient quelque \$50 millions en profits nets, il serait alors possible de combler la différence de \$203 millions entre les dépenses prévues et les revenus anticipés, et d'assurer l'autofin-

Voir JEUX, page A 2

Un défi utopique parmi les marginaux

par Paul LONGPRE

"Ça fait maintenant six ans que je suis en prison. C'est là que j'ai rencontré Jésus-Christ."

Jean Patry a 35 ans. Le type de gars qu'on n'imagine pas du tout dans une prison. Un mystique un peu insolite, genre François d'Assise. Curieux mélange de sensibilité vulnérable et de douceur entêtée.

Aumônier à Bordeaux, ce prêtre s'est donné une mission utopique: créer dans ce concentré de violence une sorte de "no man's land" d'amour où Noël puisse se vivre tous les jours. Il arrive que le miracle se produise. Plus souvent qu'on pourrait croire. Et surtout à Noël.

Quand le père Jean dit qu'il est en prison, ce n'est pas une figure de style. De toute évidence, cet homme a pris parti pour ses gars, et les plus durs d'entre eux, dans ce monde clos qui ne souffre pas de compromis entre les gardiens... et les autres.

"Tu perds ton temps... Tu sais bien qu'on va pas se réhabiliter!..."

— Je ne suis pas ici pour vous réhabiliter ou vous convertir. Je suis ici parce que je crois dans l'homme; parce que je crois que vous êtes le corps du Christ; parce que je crois au Christ."

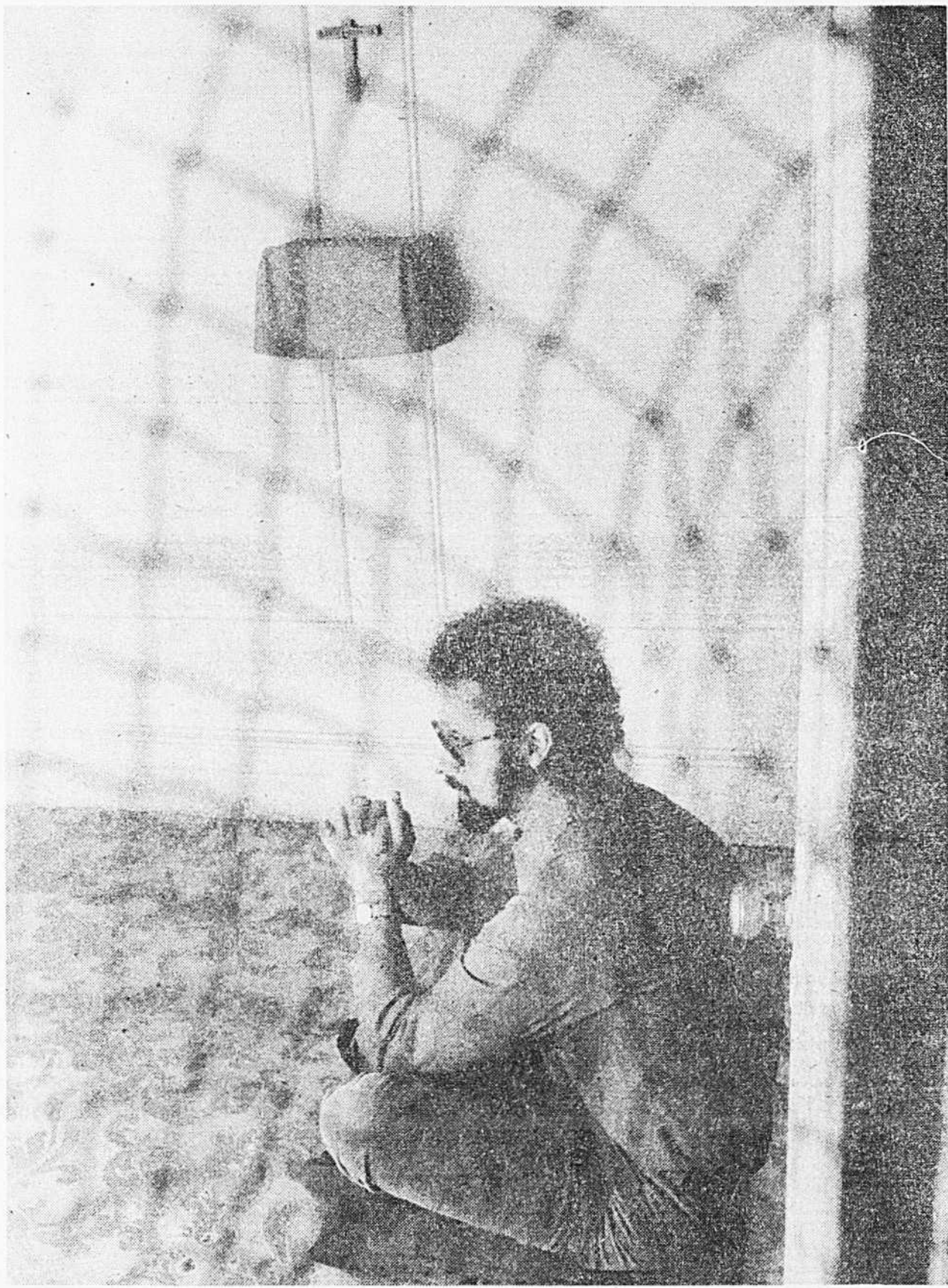
C'est ainsi qu'il s'en expliquait, récemment, avec un récidiviste notoire qui quittait Bordeaux... jusqu'à la prochaine "job". Et le coup a porté, paraît-il. Le gars est devenu un habitué de la Maison de la Paix.

La Maison de la Paix, c'est le logement du père Jean, rue Laval, près de Mont-Royal. Dans la porte d'entrée, un rideau de jute sur lequel est cousu en feutre rouge le

Voir DEFI, page A 2

La messe des gars de Bordeaux

— page F 2



Dans la Maison de la Paix, il y a cette pièce toute nue. Un seul meuble, le tabernacle.

photo Pierre Côté, LA PRESSE

La tuerie de St-Joseph-du-Lac Deux hommes sont arrêtés

par Réjean TREMBLAY

Deux individus, dont l'un profitait d'une libération conditionnelle après avoir purgé cinq ans et demi des 21 ans de peine d'emprisonnement dont il avait écopé, ont comparu secrètement devant le coroner Me Vincent Drouin hier après-midi à Saint-Eustache, en rapport avec le meurtre de cinq personnes d'une même famille, mardi soir, à Saint-Joseph-du-Lac.

Il s'agit de Jacques Tourigny, 35 ans de Montréal, qui venait de purger une peine de 8 ans de pénitencier, et de Denis Caron, 45 ans, individu considéré comme extrêmement dangereux par la police, même s'il jouissait d'une libération conditionnelle de jour depuis août 1973.

Ces cinq meurtres ont d'ailleurs tellement révolté la population de la région, que la Sûreté du Québec, pour assurer la protection de ces deux témoins importants, les a faits comparaître à Saint-Eustache en quelques minutes sans prévenir personne.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a mentionné que des informations sérieuses faisaient craindre pour la vie des deux témoins.

Denis Caron a été arrêté vers 23 heures jeudi soir, tandis que Jacques Tourigny l'était vers 5h le lendemain matin.

Les deux hommes ont été cueillis dans des maisons privées de Montréal.

Les témoins reviendront devant le coroner dans huit jours.

En liberté conditionnelle

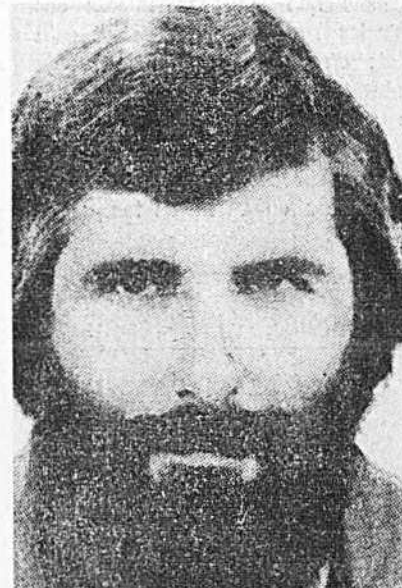
Le fait qu'un des témoins détenus dans cette affaire jouissait d'une libération conditionnelle quotidienne, après seulement cinq ans et demi de détention, a particulièrement révolté tant les policiers que les habitants de Saint-Joseph-du-Lac.

Caron avait été condamné à 10 ans de prison le 12 mars 1964 puis mis en liberté conditionnelle trois ans plus tard.

Le 22 avril 1968, il était condamné Voir HOMMES, page A 2



Denis CARON



Jacques TOURIGNY

Loi spéciale dans la construction

par Rhéal BERCIER et Jules BELIVEAU

Devant l'échec du sommet patronal-syndical dans l'industrie de la construction, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a présenté hier un projet de loi spéciale lui donnant des pouvoirs extraordinaires et permanents pour régler tout conflit dans ce secteur.

Le dépôt de ce projet de loi à l'Assemblée nationale est survenu à peine quelques heures après que les représentants patronaux et syndicaux de l'industrie de la construction, réunis dans les locaux du ministère du Travail, à Montréal, eurent fait l'unanimité sur un seul point: personne ne trouvait souhaitable que le gouvernement tente de régler par une loi spéciale les graves problèmes actuels de la construction.

En vertu du projet de loi modifiant la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, le ministre pourra intervenir lorsqu'il jugera que l'intérêt public est en danger.

M. Cournoyer ou son mandataire pourra alors suspendre le décret de la construction et imposer sa décision lorsqu'il n'y a pas entente entre les parties.

Ainsi, M. Cournoyer pourra prolonger, abroger ou modifier le décret qui régit la construction sans le consentement des associations de salariés ou d'employeurs, quand il est d'avis que dans l'intérêt public cette solution est la seule qui puisse remédier à la situation existante.

Le projet de loi 201, une fois adopté, aura un caractère permanent. La loi permettra alors à Québec d'intervenir

Voir LOI, page A 2

AUJOURD'HUI

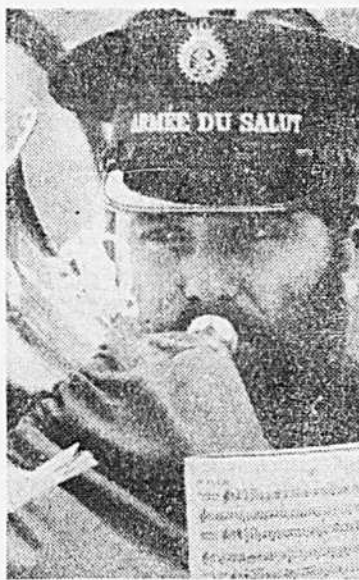
Le débat sur le salaire des députés ne scandalise pas sans raison — page A 6

La Commission Cliche risque de manquer de temps — page A 7

Une sombre période pour Volkswagen

256 mises à pied chez GM à Sainte-Thérèse — page A 8

Addis-Abeba semble se rapprocher de Pékin — page A 14



Le temps de Noël ramène dans les rues, aux abords des grands magasins, les musiciens et les bénévoles de l'Armée du Salut qui profitent du temps des Fêtes pour faire appel à la générosité publique au profit de leurs oeuvres.

— page E 1

La mise en marché des oeufs reste problématique — page A 5

L'achat de Price rapporte \$175 millions à Abitibi — page A 9

L'affaire Morin: Burns accuse Lavoie et trois ministres — page A 15

Du cinéma pour le temps des Fêtes

Une vingtaine de nouveaux films prennent l'affiche cette semaine dans les cinémas de Montréal, dont "The Godfather II". Voir la critique de Serge Dussault dans le cahier Arts et Lettres. — cahier C

Les outils, des cadeaux constructifs — page F 1

SOMMAIRE

Arts et Lettres: C 1 à C 18
Bandes dessinées: D 10
Bricolage: F 1
Bridge: D 12
Critique du samedi: F 20
Décès, naissances, etc.: F 17
Échecs: D 12
Économie: A 8 à A 12
Editorial: A 4
Enigme de la semaine: D 12
Horoscope: E 4
Informations étrangères: A 13, A 14, D 18
Informations nationales: A 15, A 16
Jardins et maisons: F 1
Les maux de notre langue: D 16
Loisirs et Récréation: D 10, D 11
Mots croisés: F 12
Nos amies les bêtes: F 10
PAPILLON: F 5
Petites annonces: F 3 à F 15
Polichinelle: D 10
Radio et télévision: C 17
Sciences: D 13
Sports: B 1 à B 6
Timbres: D 12
Tribunaux: D 16
Vacances-voyages: D 1 à D 9
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 6

mini-loto



14228

4228

228

31 Séries émises—90,000 chacune

POSSIBILITÉ DE:

31 GAGNANTS DE \$5,000.

248 GAGNANTS DE \$500.

2511 GAGNANTS DE \$100.

LOTO
PERFECTA

38e COURSE 19 DÉCEMBRE 1974

ORDRE:

DÉSORDRE:

\$2,088.40

90.80

PRIX

63

1112

VENTES TOTALES: \$484,649.00

RÉSULTAT

A B C D

6 10 1 2

La monnaie ne rapportera pas davantage

par Guy PINARD

Si le Comité organisateur des Jeux olympiques pensait trouver dans le programme de la monnaie olympique une partie de la solution pour combler le déficit de quelque \$200 millions prévu avec la publication des coûts officiels, il devra chercher ailleurs, car il n'est pas question que l'on augmente le nombre de séries de pièces de monnaie.

C'est là du moins l'avis du président-directeur général du programme, M. Austin Page. "Il n'est pas bon de croire en la possibilité d'ajouter des séries supplémentaires au programme

actuel", a dit M. Page. Même, je crains qu'on surcharge le marché actuellement à cause du rythme accéléré, avec lequel les séries sont lancées sur le marché. Nous travaillons actuellement à réévaluer le programme, mais la solution n'est certes pas du côté d'une ou de séries supplémentaires."

Les principaux obstacles à ces séries supplémentaires sont évidemment le fait que la crédibilité du programme en souffrirait beaucoup par le plan du marketing et le risque d'inonder le marché.

La situation économique qui prévaut

actuellement à travers le monde n'est pas bonne et nuit à la vente des pièces. M. Page souligne que le programme s'en ressent surtout au Japon, où la deuxième série s'écoule beaucoup moins bien que la première.

Même au Canada, le niveau des ventes des pièces en capsules et en coffrets sera à peu près le même que lors de la première série, mais on ne parviendra pas à augmenter ces ventes suffisamment pour combler le vide de \$7 millions laissé par la vente des pièces de première série de circulation courante, éliminées du marketing de la deuxième série.

Selon M. Page, seul le marché européen est stable, en partie à cause de la maturité de la clientèle, dit-il.

La loterie: l'espoir

Evidemment, M. Page et son équipe cherchent une façon d'augmenter les revenus, mais il ne dit pas comment. A tout événement, si le COJO entend percevoir plus de \$260 millions de la monnaie et des timbres olympiques, il faudra modifier la loi C-196.

L'espoir, c'est encore la loterie olympique, où le 9e tirage est une quasi-certitude maintenant. Cependant, il ne saurait être question d'un 10e tirage, à cause des arrêts en conseil

de certaines provinces qui ne le permettraient pas, pas plus qu'il ne saurait être question d'accélérer le rythme des tirages (présentement fixé à un tirage par 90 jours) à cause de cet obstacle majeur qu'est la distribution des billets à travers le Canada.

Cependant, M. Julien Côté, vice-président-directeur général de Loterie olympique, dit qu'il existe d'autres façons d'augmenter les revenus et qu'il y travaillera durant la période des fêtes.

Comme passer à 7,5 millions de billets et trois millionsaires par tirage? M. Côté sourit, puis dit que ce n'est pas encore chose faite.

LOI

SUITE DE LA PAGE A 1

dans le différend qui existe au niveau de l'indexation des salaires dans l'industrie de la construction et fixer lui-même la hausse de salaire de ses quelque 80.000 travailleurs.

Dès lundi, le premier ministre, M. Robert Bourassa, avait évoqué l'intention de son gouvernement de prendre une "mesure extrêmement énergique" devant la situation qui prévaut dans l'industrie.

Il a parlé de l'importante baisse de la productivité sur les chantiers et de ses conséquences très sérieuses pour l'économie québécoise, pour sa situation financière et sa situation sociale.

Dès mardi, le projet de loi apparaissait au feuillet de la Chambre et le gouvernement attendait beaucoup de la rencontre extraordinaire qui a eu lieu hier. Devant l'échec de ce sommet, M. Cournoyer a présenté en fin d'après-midi le projet de loi spéciale.

Au cours d'une brève conférence de presse, le ministre a déclaré que la "situation incohérente qui prévaut dans l'industrie amène le gouvernement à prendre pleinement ses responsabilités et à se donner les pouvoirs pour régler les problèmes". Il a admis que le gouvernement est déçu de la confiance qu'il avait accordée aux parties et devant leur insuccès à s'entendre, Québec se devait "de se rendre responsable des conditions de travail sur les chantiers de construction au Québec".

Interrogé sur le caractère permanent plutôt que circonstanciel du projet de loi, M. Cournoyer a déclaré que le gouvernement devait prendre les mesures qui s'imposent. "J'aime penser que la loi aura l'effet d'une épée de Damoclès qui pendra au-dessus de la tête des parties, mais je suis bien obligé de constater, en pratique, que si ça continue, ça va être le pouvoir habituel de régler les affaires."

Tout les discussions. Ce qui, aux dires de quelques participants, ne pouvait faire autrement, dans les circonstances, que de conduire au "free for all".

Tandis que les représentants des centrales syndicales soutenaient qu'il fallait d'abord régler la question de l'indexation des salaires au coût de la vie avant de discuter de toute autre chose, les représentants patronaux voulaient aborder cette question seulement après ou en même temps que

Aucun accord

Les pourparlers au sommet d'hier

entre les parties patronale et syndicale, qui ont duré moins de trois heures, n'ont débouché sur aucun accord tangible, les représentants de l'un et l'autre groupe n'ayant même pas pu s'entendre sur les sujets dont ils devaient discuter.

Lorsqu'ils se sont présentés dans les locaux du ministère du Travail, hier matin, les représentants patronaux et syndicaux, qui avaient pourtant été convoqués à cette rencontre par M. Jean Cournoyer, ont eu la surprise d'apprendre que le ministre était à Québec. En l'absence également de tout autre délégué du ministère, donc de tout médiateur ou "président d'assemblée", ils durent entamer malgré l'on aurait discuté des autres problèmes actuels de l'industrie de la construction: les ralentissements de travail, la productivité et la compétence.

C'est ce dont ont fait part aux journalistes, à tour de rôle, au sortir de la réunion, les représentants des divers groupes ayant participé à la rencontre.

Cessez de jouer à l'autruche...

"Depuis le début de la campagne de l'indexation, a dit M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ et tuteur de la FTQ-construction, 70 p. cent des travailleurs de la construction ont obtenu l'augmentation de salaire demandée de 50 cents l'heure. C'est pourquoi nous demandons aux employeurs de cesser de jouer à l'autruche en refusant d'officialiser cette situation de fait et de l'étendre immédiatement à tous les autres travailleurs."

Les porte-parole de la CSN et de la CSD, MM. Michel Bourdon et Claude Gingras, ont sur ce point fait entendre un son de cloche sensiblement identique: "Régions d'abord le problème du pouvoir d'achat des travailleurs, on-ils dit, et les autres problèmes vont se résorber d'eux-mêmes".

Le secrétaire du secteur du bâtiment et du bois de la CSD a ajouté à ce sujet que les ralentissements constatés dans les chantiers de construction ne sont pas la conséquence de mots d'ordre émanant des centrales. "C'est spontané de la part des travailleurs frustrés par la hausse du coût de la vie et ça n'a rien à voir avec leurs allégeances syndicales particulières", a-t-il dit.

Quant au président de la CSN-construction, il s'est dit d'avis que la réponse patronale aux réclamations syndicales "est à côté du sujet". Selon M. Bourdon, "les employeurs, dans le fond, cherchent des moyens de dire "non" aux demandes de rattrapage monétaire des syndiqués".

L'ensemble des problèmes

Pour les associations patronales,

leur présence à la rencontre d'hier ne devait pas se limiter à un seul sujet, mais à l'ensemble des problèmes actuels de l'industrie de la construction.

C'est ainsi que le porte-parole de la Fédération de la construction du Québec, M. Michel Dion, a été catégorique: "Nous n'entendons pas modifier le décret de la construction". Cette prise de position claire semble d'ailleurs avoir l'assentiment de l'Association de la construction de Montréal, dont le représentant a souligné que la rigidité manifestée hier par les syndicats risquait de raffermir le front commun patronal.

L'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec (ASECQ), bien connue pour ses tendances "pacifistes", s'est toutefois montrée moins sévère. "Nous nous sommes présentés ici avec toute la bonne foi nécessaire pour tenter de régler tous les problèmes, y compris celui de l'indexation, a dit le nouveau coordonnateur de cet organisme, M. Yvon Guibault. Mais nous nous sommes rendus compte que toute discussion était impossible. On nous a demandé notre signature pour ce qui a été obtenu "sur le bras" surtout par la FTQ tandis que nous voulons traiter de tous les problèmes globalement. Mais la partie syndicale n'est pas d'accord."

Alors que l'échec de cette rencontre était déjà consacré mais avant que le ministre Cournoyer n'ait déposé son projet de loi spéciale à Québec, les représentants patronaux et syndicaux se sont toutefois rejoints sur un point: personne ne souhaitait l'intervention du gouvernement dans la construction.

Le porte-parole de la Fédération de la construction du Québec a même déclaré: "Nous ne reconnaissons aucune compétence au ministre du Travail pour régler les problèmes de la construction".

Le président de la CSN-construction, de son côté, a insisté sur le fait qu'une loi spéciale serait "malvenue".

HOMMES

SUITE DE LA PAGE A 1

de nouveau à 15 ans de pénitencier plus les six ans et demi qu'il lui restait à purger.

Pourtant, dès le mois d'août 1973, il pouvait profiter d'une libération conditionnelle de jour; il pouvait sortir de l'institut Saint-François à Laval chaque matin et devait y revenir le soir.

En février 1974, le directeur du bureau de Montréal des libérations conditionnelles recommandait à la Commission de priver Caron de cette forme de liberté parce qu'il ne se conformait pas aux conditions imposées.

En mai, on jugeait que Caron s'était suffisamment amendé pour lui faire confiance de nouveau.

Un cas tragique

M. Jean-Guy Morin, directeur du bureau de Montréal des libérations conditionnelles a semblé très affecté en apprenant la nouvelle.

Tout en considérant le fait que Caron n'était pour le moment qu'un témoin dans le drame de Saint-Joseph-du-Lac, il a expliqué que de nombreux détenus jouissant de leur libération conditionnelle respectent leurs engagements. "Il ne faut pas barrer tout le système pour un cas, si tragique puisse-t-il être", a commenté M. Morin.

Il a précisé que l'on courrait toujours certains risques en décidant que tel ou tel individu semble suffisamment réadapté. "Personne ne peut être absolument certain de ce qui se passe dans l'âme d'un être humain," a-t-il ajouté.

M. Morin a également mentionné qu'il s'agirait du cas le plus tragique pour la Commission des libérations conditionnelles depuis la triste affaire Léopold Dion, à Québec au début des années 1960.

Quant à Jacques Tourigny, il avait terminé de purger une peine de 8 ans de prison et ne devait plus rien à la Justice.

Rappelons que les cinq personnes assassinées faisaient partie de la même famille.

Il s'agit de Mme Valentine Dumoulin, une veuve de 81 ans, de son fils Roger, 49 ans, de ses filles Yvonne, 37 ans et Lucille 44 ans et de son gendre Guy Morin, 47 ans, père de cinq enfants.

Selon des sources policières, il semblerait que les meurtriers de la famille Dumoulin, aient choisi leur maison par erreur. C'est une autre maison semblable qu'ils voulaient cambrioler.

Ces mêmes sources policières ont confirmé à LA PRESSE que de nombreuses personnes dans le village de Saint-Joseph auraient connu les individus, arrêtés hier.

JEUX

SUITE DE LA PAGE A 1

nancement des Jeux comme promis. Cependant, même dans ce contexte, on ne pourra plus parler de "Jeux modestes" à l'avenir.

Responsabilités accrues

La hausse des coûts (de \$60 à 173 millions) du budget d'opérations du COJO s'explique facilement. D'une part, il a dû assumer la responsabilité du village olympique parce que le maire Drapeau ne parvenait pas à résoudre le problème.

D'autre part, parce que la division olympique du service des Travaux publics en avait les mains pleines avec le parc olympique, le COJO a assumé la responsabilité de tous les équipements qui n'étaient pas propriété de la Ville de Montréal, soit le Forum, le centre Paul-Sauvé, le stade McGill, l'Université de Montréal, l'Autostade, Bromont, Sherbrooke, Toronto, Ottawa, Québec, L'Acadie et Joliette.

Il a donc fallu que le COJO ajoute un service, en développe un deuxième, engage du personnel supplémentaire et ait recours des maisons d'experts-conseils, tous des frais imprévus en 1972.

\$553 millions pour

la Ville de Montréal

De la somme de \$580 millions prévue pour la construction et l'aménagement d'équipements sportifs, il faut soustraire \$4 millions pour Kingston (où se dérouleront les épreuves de yachting) et \$23 millions pour les aménagements dont le COJO a assumé la responsabilité.

Les \$553 millions requis par la Ville de Montréal se répartissent de la façon suivante:

- \$485 millions pour le parc olympique, comprenant le complexe stade-mât-tour-piscines, le vélodrome, les aires de sports extérieures, les aires de stationnement, le viaduc de la rue Sherbrooke, les aménagements extérieurs et le réaménagement de l'aréna Maurice-Richard et du centre Maisonneuve;
- \$25 millions pour le centre Claude-Robillard, dans le domaine Saint-Sulpice;
- \$15 millions pour le bassin d'aviation;
- \$23 millions pour le centre Etienne-Desmaré, l'île Sainte-Hélène, l'aréna Saint-Michel, le circuit Mont-Royal et toutes les aires requises pour l'entraînement des athlètes.

Le COJO n'a pu obtenir la permission de la Ville de Montréal de rendre public le coût prévu pour chacun des éléments du parc olympique. Cependant, on a pu apprendre de façon non officielle que l'élimination du mât et du toit mobile permettrait d'économiser au minimum \$125 millions.

Et, dans son communiqué, le COJO affirme que des décisions importantes seront prises au cours des prochaines semaines, possiblement avant que le maire Drapeau comparaisse devant la commission parlementaire, en janvier.

D'ailleurs, on peut s'étonner que ni le gouvernement, ni l'opposition n'aient songé à demander au COJO de se présenter à la commission parlementaire. Peut-être le COJO pourrait-il éclairer les députés sur les coupures qu'ils auront suggéré au maire Drapeau, car on peut s'attendre à ce que ce dernier défende son projet de façon énergique.

DEFI

SUITE DE LA PAGE A 1

mot PAIX. Rien d'autre. Dans le milieu, on sait ce que ça veut dire.

Ce cinq pièces sommairement meublé que rien d'autre ne distingue de la grisaille du quartier, c'est pour plusieurs l'étape temporaire au sortir de Bordeaux ou d'ailleurs. C'est le refuge bien incertain — la police connaît l'adresse — quand le filet se resserre autour du récidiviste. C'est aussi un lieu de ressourcement pour bien des gars qui ont découvert à Bordeaux ce qui fait l'étrange force du père Jean.

Ici, il règne une autre forme de "loi du silence" sur laquelle Jean Patry base toutes ses relations avec les prisonniers: ne jamais poser de questions. Certains soirs, la maison se remplit. Il arrive souvent qu'il ignore même le nom de ses hôtes.

Dans la maison, une pièce toute nue. Ou plutôt, un meuble, un seul. Une petite boîte de bois accrochée au mur sur laquelle on a posé une pièce de toile. Le tabernacle où le père Jean conserve en permanence des hosties consacrées. Quelques cierges, un minuscule crucifix, une gravure représentant la Madone, quelques coussins posés à terre.

Un soir par semaine, les gars se donnent rendez-vous à la Maison de la Paix. Ceux qui sont intéressés à



photo UPI

Helen EVANS

\$350,000 pour avoir été attaquée dans les toilettes

MIAMI (UPI) — Un jury de la Cour de district de Miami a accordé hier des dommages et intérêts de \$350.000 à Helen Evans, l'étudiante britannique sauvagement battue l'an dernier par un individu qui l'avait attaquée dans les toilettes d'une gare d'autobus de Miami. L'avocat de la plaignante, Harvey Goldstein, avait demandé aux jurés, trois hommes et trois femmes, de condamner la compagnie des Autobus Greyhound à verser \$3.25 millions à sa cliente. Il alléguait que la jeune femme de 22 ans avait été défigurée par son assaillant et qu'elle avait "perdu la faculté de jouir de la vie".

Mlle Evans avait été assaillie dans les toilettes de la gare d'autobus, où elle s'était rendue pour changer de vêtements. Me Goldstein a soutenu que la compagnie d'autobus avait fait preuve d'une négligence impardonnable pour n'avoir pas disposé des gardes à cette gare, permettant ainsi aux criminels d'en faire leur "piéd-à-terre".

Lorsque la nouvelle de cette attaque d'une brutalité sans nom fut annoncée par les journaux de Miami, les résidents de la ville donnèrent plus de \$10.000 pour aider la famille de la jeune femme à acquitter les frais médicaux.

Un individu originaire de Detroit, Glenn Battle, fut par la suite arrêté et accusé d'agression et de voies de fait relativement à cette affaire.

Agence "Detect of Canada Ltee"
PIERRE-D. MASSUE, DÉTECTIVE
"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de détectives du Québec"
Licence par la Cité de Montréal
• INVESTIGATIONS • INFIDÉLITÉ CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSURÉE
387-8757

UNE VIE PLUS RICHE GRÂCE À L'AMOUR ET À L'AMITIÉ

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

vous permettra probablement de nouer le genre de relations que vous souhaitez. Notre organisation dont les activités sont organisées à Montréal depuis 1966 a mis sur pied, avec un succès sans précédent, un programme unique à l'intention des adultes de tous âges. Obtenez plus de renseignements sur ce service confidentiel. Retournez des aujourd'hui le coupon ci-dessous.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108
Montréal H3B 1H9
Veuillez me faire parvenir tous les renseignements gratuits, sous enveloppe discrète, sans aucune obligation de ma part.

M. Mme Mlle Age
Nom
Adresse
Ville
Telephone

• Si votre emploi ne vous laisse pas suffisamment de temps pour rencontrer les personnes de l'autre sexe...
• Si votre cercle d'amis vous offre un choix limité...
• Si vous êtes nouveau dans la ville, et souhaitez vous faire des amis...
• Si vous ne rencontrez pas suffisamment de monde durant vos loisirs...
• Si vous êtes veuf, veuve, divorcé(e) ou séparé(e) et souhaitez recommencer à neuf...
• Si vous craignez un peu les rencontres qui sont le fait d'un pur hasard...

LA MÉTÉO

La neige devait commencer à tomber légèrement ce midi; dimanche, la précipitation sera plus accentuée.

On s'attend à ce qu'il tombe de 3 à 5 pouces de neige sur la région métropolitaine.

à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum : 15	Maximum : 30		
Neige		Neige	

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	15	30	Neige	Neige
Outaouais	10	30	Neige	Neige
Laurentides	15	30	Neige	Neige
Cantons de l'Est	15	30	Neige	Neige
Québec	15	30	Neige	Neige
Rimouski	10	30	Neige	Neige
Lac-Saint-Jean	10	25	Neige	Neige
Baie-Comeau	10	25	Neige	Neige
Sept-Îles	10	25	Neige	Neige
Gaspé	10	25	Neige	Neige

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 701 rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de LA PRESSE Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1 15
Lundi au vendredi	\$1 00
Samedi seulement	0 35

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	
Nombre de semaines	
par porteur:	13 26 52
Lundi au samedi	\$13 80 \$27 60 \$55 20
Lundi au vendredi	12 00 24 00 48 00
Samedi seulement	9 10 18 20

par courrier:

Lundi au samedi	\$26 00 \$52 00 \$104 00
Lundi au vendredi	19 50 39 00 78 00
Samedi seulement	9 10 18 20 36 40

* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0 40

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 18h 30 (Samedi: 9h à 16h).
874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
REDACTION	874-7070
EDITORIAL	874-7030
PROMOTION	874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383

PETITES ANNONCES	
Commandes	874-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	874-7205
du lundi au vendredi: 9h à 16 30h	

GRANDES ANNONCES	
Détails	874-7300
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Carrières et professions, nominations	874-7320

COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	874-6852
Petites annonces	874-6901

Qui voudrait embaucher un homme qui ne peut rester ni debout ni assis?

par Jeanne DESROCHERS

"Emploi recherché pour un homme de 51 ans, qui ne peut tenir longtemps debout, ni rester longtemps assis. Prière de s'adresser à l'Association québécoise des accidentés de travail, 326-2059."

Cet homme de 51 ans qui a été coincé entre la voiture d'un client et le mur d'un magasin Steinberg, alors qu'il travaillait aux "commandes à l'auto", a la mention suivante dans les dossiers de la Commission des accidents de travail: "incapacité à 23 p. cent".

Lors de son accident, il a été soigné pour des fractures. Deux ans plus tard, il souffre d'enflure et de douleurs parfois intolérables dans la région génitale.

Qu'est-ce que ça veut dire, incapacité à 23 p. cent, quand votre employeur ne peut vous reprendre, quand vous ne pouvez même pas tenir une semaine comme gardien de sécurité, quand vous passez la journée à vous asseoir sur une fesse, à vous lever, à vous asseoir sur l'autre fesse?

Ça veut dire l'assistance sociale, et peut-être pour le reste de vos jours.

Et cet ouvrier, qui a élevé trois enfants, qui a été honnête homme toute sa vie, au point de déclarer le montant de ses pourboires au fisc, en pleure d'humiliation. "J'aurais donc pas voulu être sur le Bien-être..."

Notre homme était hier le dernier cas difficile soumis par l'Association québécoise des accidentés de travail aux responsables mont-réalis de la Commission des accidents de travail, à leurs bureaux de la rue Laurier. Un autre groupe s'était rendu aux bureaux de Québec, dans le but de prouver aux responsables de la campagne de publicité qui affirme "Le salaire, ça ne peut pas attendre" que, dans bien des cas, le salaire s'est fait attendre un bon nombre de semaines.

À Montréal comme à Québec, l'association a été reçue par des administrateurs bien résolus à démontrer que la campagne de publicité de la CAT repose sur des bases solides, et que tout est mis en œuvre pour hâter le paiement des sommes dues aux prestataires.

À Québec, le groupe a été reçu par le président de la Commission, M. Maurice Tessier, et à Montréal par l'un des trois commissaires, M. Roger Mathieu, de même que par M. Paul Beaudoin, administrateur-délégué, et M. Lucien Farley, chef du service des réclamations.

Il semble qu'un bon nombre des griefs des prestataires montréalais tiennent à ce que l'administration soit centralisée à Québec et que, par

conséquent, les erreurs sont longues à retrouver et à corriger.

Le bureau de Montréal a fait la preuve hier qu'il peut surmonter cet obstacle, grâce à un écran cathodique relié à l'ordinateur de Québec.

Les informations requises étant transmises instantanément, le personnel de Montréal émet presque aussi instantanément, dès qu'il a la certitude que la Commission doit une prestation au requérant, une avance sur cette prestation.

La campagne publicitaire de la Commission a eu comme conséquence de tripler le nombre de prestataires qui viennent réclamer au bureau de Montréal les chèques qu'ils devraient recevoir par la poste, et qui tardent à venir. On a doublé le personnel qui répond à ces demandes, de même que celui qui répond au téléphone.

Les deux derniers mois de 1974, la Commission aura payé autour d'un million de dollars en avances de prestations à Montréal, soit autant qu'elle n'en a fait au cours des dix mois précédents.

Les cas soumis hier par l'association ont été vite réglés, excepté, malheureusement, celui que nous citons plus haut.

Il s'agissait pour ce cas-là de découvrir pourquoi la compensation qui lui était versée sous forme de rente mensuelle, en reconnaissance de son incapacité partielle, avait cessé tout à coup pour faire place à une indemnisation globale et finale de quelque mille dollars, habituellement versée au prestataire dont l'incapacité est de moins de 10 pour cent. On préfère cette indemnisation globale quand le montant d'une rente mensuelle serait dérisoire.

Mais notre homme ne peut pas gagner. Tant qu'il est "sur le Bien-être", son revenu est plafonné à la somme définie par les Affaires sociales comme répondant à ses besoins essentiels. Un revenu provenant de toute autre source est aussitôt soustrait de l'allocation de Bien-être.

Autrement dit, s'il reçoit actuellement \$200 de l'assistance sociale, et que la CAT lui reconnait une rente de \$40, il recevra \$160 de l'assistance.

À Québec on parle de revenus garantis, souligne le président de l'Association des accidentés de travail, M. Claude Pagé, mais il faut bien constater que le revenu d'un assisté social n'est pas comparable au revenu d'un salarié, puisqu'on en soustrait une compensation (compensation pour la perte encourue) qu'il n'est pas question de soustraire au salarié qui réussit à reprendre le travail malgré une incapacité partielle.

Nouvel affrontement entre le "maire-président" et le RCM

par Jacques BENOÎT

Bien qu'elle se soit passée sans éclats de voix et dans le calme, l'assemblée du conseil municipal d'hier a donné lieu à un nouvel affrontement entre le Rassemblement des citoyens de Montréal et le maire Jean Drapeau quant à l'interprétation d'articles de la charte de la ville.

L'affaire — tout l'indique — ne restera pas là.

Le RCM la portera vraisemblablement en justice, puisqu'il n'a que ce seul moyen de faire triompher son point de vue, le maire Drapeau agissant aux assemblées du conseil comme président, donc comme interprète de la Charte... (Pour se faire une idée de ce que cela signifie, imaginons M. Robert Bourassa à la présidence de l'Assemblée nationale.)

Deux interprétations...

Il s'agissait de la mise aux voix d'un projet de règlement de fermeture définitive d'une section de rue.

Selon le RCM, l'adoption du règlement nécessitait "le vote des deux tiers des conseillers présents", en vertu de l'article 91 de la Charte. ("Tout rapport du comité exécutif fait en vertu des sous-paragraphe a, b, c, f ou g de l'article 89 ne peut être approuvé, rejeté, amendé ou retourné que par le vote des deux tiers des conseillers présents pourvu que cette majorité comprenne au moins vingt-trois voix favorables", stipule l'article 91. Et l'article 89: "Le comité exécutif prépare et soumet au conseil (...) c) tous les règlements.")

En tant que président et maître des débats, M. Drapeau, quant à lui, a estimé que l'article 125 primait l'article 89 et, donc, que les deux tiers des voix n'étaient pas requis pour l'adoption du règlement.

(L'article 125 se lit comme suit: "Aux assemblées du conseil, la majorité des membres présents décide des questions et matières qui y sont soumises. Cependant, dans le cas où une règle du conseil, un règlement municipal, une disposition de cette charte ou une loi générale ou spéciale exige un plus grand nombre de voix concordantes, il suffit que la décision soit prise à la majorité des membres présents pourvu que cette majorité comprenne au moins vingt-trois voix. La majorité, au sens du présent article, signifie le plus grand nombre de voix concordantes. Les dispositions du présent article n'affectent pas les matières visées aux articles 133 et 138 de la charte de la ville.")

Toujours est-il que le fameux règlement fut mis aux voix... et adopté par moins des deux tiers des conseillers, soit par 34 voix, contre 19, M. Nat Aronoff, de Démocratie-Montréal, votant contre et deux conseillers du Parti civique étant absents.

Un ton posé

Pour le reste, l'assemblée d'hier fut,

à bien des égards, surprenante. Jusqu'ici passablement agressifs dans toutes leurs initiatives, les conseillers du RCM ont, hier, adopté un ton posé pour interroger l'exécutif, le président et le vice-président, MM. Niding et Lamarre, qui ont répondu sur un ton tout aussi posé... Mais pas une seule de ces questions (pendant la période des questions comme durant les débats) n'a vraiment embarrassé le parti au pouvoir.

Souriant et paternaliste comme à son habitude, le président-maire n'a pas manqué, pour sa part, de reformuler nombre des questions de con-

seillers du RCM. "On va apprendre le métier ensemble", a-t-il fait remarquer à un moment.

Bref, on a semblé vouloir, de part et d'autre, mettre de l'eau dans son vin.

Une motion du RCM repoussée

Notons, enfin, que le conseil a approuvé un crédit de \$2,010,750 en vue de l'installation d'équipements sportifs à l'école Louis-Riel, ainsi qu'un crédit de \$600,000 qui doit être affecté à l'aménagement en bibliothèque et en centre communautaire de l'ancienne

caserne numéro 15, à Pointe Saint-Charles.

Pour sa part, estimant que la somme était énorme en comparaison des \$100,000 nécessaires à cette transformation — selon des organismes sociaux du quartier —, le RCM a présenté une motion visant à la remise du dossier à l'exécutif, en vue d'une nouvelle étude de la question.

La motion, qu'avait présentée le conseiller Paul Cliche, fut démise par 37 voix contre 18 — M. Aronoff votant cette fois dans le sens des conseillers du Parti civique.



(Droits Réservés)

Le RCM demande de trouver les moyens de protéger la propriété des Soeurs grises

Le conseiller du district de Côte-des-Neiges, M. Robert Keaton, du RCM, a demandé hier, dans un avis de motion présenté au conseil municipal, que le service de l'habitation et de l'urbanisme étudie "les moyens de protéger" la propriété des Soeurs grises, boulevard Dorchester, et détermine à quels usages l'ensemble pourrait servir, "tout en respectant son caractère historique".

Aux yeux du conseiller Keaton, le directeur du service de l'urbanisme devrait préparer, dans les plus brefs délais, un rapport sur la question, qu'il présenterait ensuite au conseil municipal.

Comme on sait, un promoteur, la société "Valorinvest (Canada) Ltd" détient une option sur la propriété des Soeurs grises, qu'il se propose de démolir, sauf la chapelle devenue monument historique, pour élever sur l'emplacement un vaste ensemble immobilier.

Abolir la taxe d'eau?

D'autres conseillers du Rassemble-

ment ont, par ailleurs, présenté au total quatre autres avis de motion.

Pour sa part, le conseiller Ginette Kéroack demande à l'exécutif de mener une étude, "qui aurait pour but d'amener devant ce conseil une proposition visant à l'abolition de la taxe de services connue sous le nom de taxe d'eau".

En attendant l'achèvement de l'étude en question, le conseiller recommande à l'exécutif d'amener le ministère des Affaires sociales à revenir sur sa décision de ne plus payer cette taxe pour les assistés sociaux. Quant à la ville, elle devrait, sur une période de six mois, ne pas percevoir cette taxe des assistés sociaux, estime Mlle Kéroack.

De son côté, le conseiller Paul Cliche propose au conseil la création d'une commission de cinq membres (dont deux conseillers du RCM) qui aurait pour tâche de dresser un rapport "sur les ressources supplémentaires qui devraient être mises à la disposition des conseillers à l'hôtel de ville, tant sous forme de personnel de

secrétariat et de recherche que de locaux convenables ou de services appropriés".

Selon M. Cliche, la commission, dans ses recommandations, devrait tenir compte du fait que les conseillers du RCM sont "pratiquement démunis de tous ces services", alors que l'exécutif a, de son côté, un nombreux personnel à son service et, à sa disposition, d'importants équipements.

Le conseiller Mariette Lapierre, de Rivière-des-Prairies, propose, quant à elle, que l'exécutif étudie la possibilité de la création d'un centre communautaire à Rivière-des-Prairies, conformément, note-t-elle, à la promesse du maire en date du 9 novembre.

Enfin, le conseiller Marcel Morin recommande à l'exécutif de faire en sorte que, dans tous les cas de construction d'édifices à caractère public, soit prévue l'installation, à proximité, d'un poste de taxis commun. Ceci, observe-t-il, afin de prévenir l'encombrement dû à des taxis en maraude autour de tels immeubles.

Un cadeau désagréable pour quelque 20,000 banlieusards le 1er janvier

par Denis MASSE

Plus de 20,000 banlieusards qui utilisent chaque jour les trains du Canadien National découvriront le 1er janvier à leur gare habituelle un désagréable cadeau du Jour de l'An: le ticket leur coûtera de 20 à 35 cents DE PLUS.

À l'encontre de la CTCUM qui repousse au plus tard la triste perspective de devoir hausser les tarifs du métro et de l'autobus, le Canadien National annonce une 2e augmentation de ses tarifs en quatre mois sur ses deux lignes: Montréal-Deux-Montagnes, via Cartierville, et Montréal-Saint-Hilaire est.

"L'augmentation du déficit sur ces services de banlieue ne laisse au Canadien National aucun autre choix", déplore un porte-parole du CN, M. Adrien Lévesque, directeur du marketing-voyageurs pour la région du Saint-Laurent.

Ce dernier souligne en effet qu'en

dépôt de l'accroissement des recettes produit par la prochaine augmentation, le déficit des services de banlieue atteindra en 1975 un sommet de \$4,410,000, soit \$430,000 de plus qu'en 1974.

Pour l'usager, l'augmentation de tarifs se traduira par une hausse moyenne de 22,2 pour cent. Cette hausse décroît en fonction des distances parcourues et de la fréquence d'utilisation.

Mais, en chiffres absolus, la hausse du prix des passages simples sera comprise entre 20 et 35 cents. Dans le cas des cartes hebdomadaires d'abonnement et des séries de 10 billets, la hausse se situera entre \$1.40 et \$2.70. Le prix des cartes mensuelles d'abonnement sera majoré de \$3.80 à \$4.50.

Une première augmentation, en vigueur le 1er septembre dernier, était de l'ordre de 15 p.c.

En compensation de salaires plus élevés

M. Lévesque a expliqué que cette nouvelle hausse des tarifs survient à la suite de la conclusion récente d'une entente collective qui se révèle "très onéreuse pour la compagnie".

Il rappelle aussi que ces services ferroviaires de banlieue ne sont aucunement subventionnés.

Toutefois, les réductions actuellement en vigueur seront maintenues. Ainsi, les personnes âgées de 65 ans et plus continueront de bénéficier de réductions de 50 p.c., tandis que les étudiants pourront continuer de voyager à tarifs réduits.

Martin remplace Dell'Aniello

M. Gérard N. Martin, deuxième vice-président de la Régie de la langue française, agira comme président de cet organisme en attendant la nomination d'un nouveau président.

La nouvelle a été annoncée hier par M. Fernand Lalonde, ministre d'État au Conseil exécutif et responsable de l'application de la Loi sur la langue officielle.

M. Lalonde a attribué ce choix au fait que M. Martin soit en poste à Montréal, où se trouve le bureau prin-

cipal de la Régie, alors que le premier vice-président, M. Jean-Denis Gendron, assume ses fonctions à Québec.

On sait que le président de la Régie, M. Paul Dell'Aniello, a démissionné jeudi après avoir encouru une amende pour fraude fiscale.

M. Lalonde a souligné que le successeur de M. Dell'Aniello ne pourrait être nommé avant la fin de janvier en raison des délais occasionnés par la période des Fêtes.

REPOS PROFOND ÉNERGIE



Maharishi Mahesh Yogi

LA MÉDITATION TRANSCENDANTE

Une technique simple et naturelle

Conférences d'informations
Mardi 27 déc. 8:00 p.m.
Centre St-Jacques
536 est. rue St-Jacques
Métro Beaubien

ENTRÉE LIBRE
Association adhésive à but non-lucratif
Association Internationale de Méditation
Transcendante, 536 est. rue St-Jacques
Montréal, tél. 274-7725

OFFREZ-VOUS DU LUXE
À L'OCCASION DE
NOËL

COGNAC
HINE
JARNAC, FRANCE
Code: 124-A PRX: \$1205



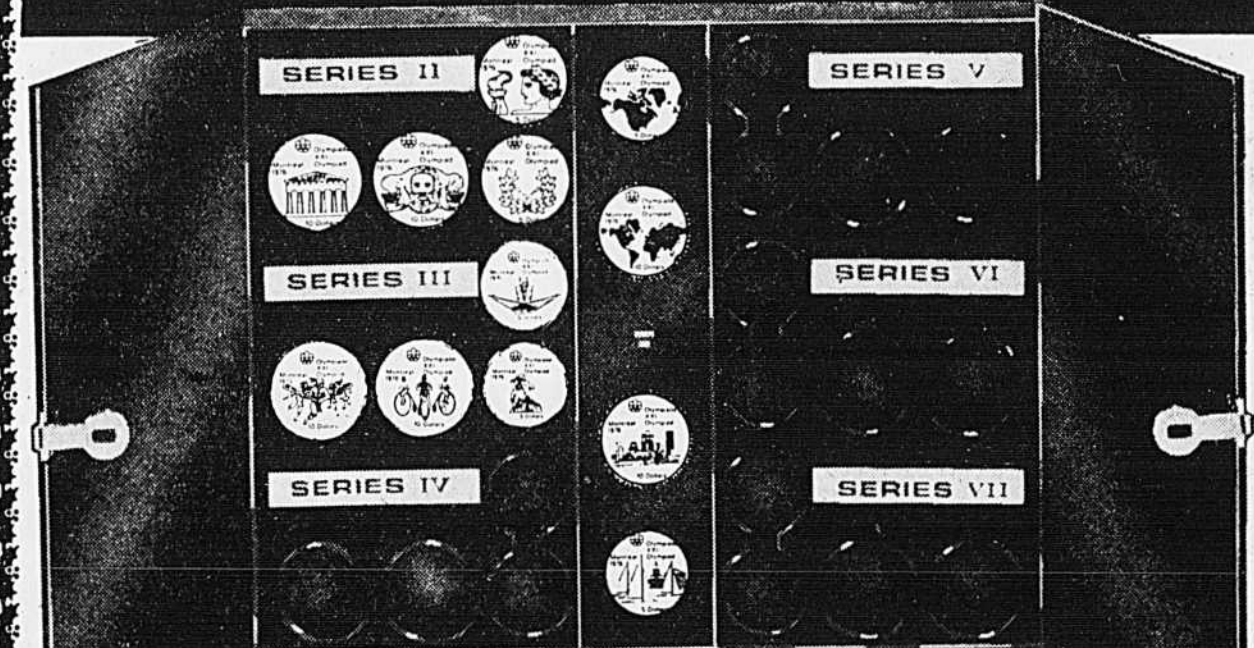
C'EST LE TEMPS D'INVESTIR DANS UN CADEAU PRATIQUE IDÉAL POUR NOËL!

UN CADEAU QUI AUGMENTE EN VALEUR ANNÉE APRÈS ANNÉE

OFFRE INCROYABLE

SÉRIES OLYMPIQUES COMPLETES \$36⁹⁵

N'ATTENDEZ PAS QUANTITÉ LIMITÉE



Rehaussez votre collection de MONNAIE OLYMPIQUE
Procurez-vous ce magnifique étui en similicuir bleu aménagé pour contenir les sept séries complètes de 28 pièces sous scellé.

Nous achetons tous genres de pièces en argent et en or, payons meilleur prix.
Barres et pièces en or offertes aux prix courants.

Tous les modèles de boîtes pour monnaie olympique sont maintenant disponibles.

INTER-EXCHANGE Rare Coin Shop Inc.

5251 ouest, rue Sherbrooke - Montréal - Tél.: 482-5110 Près Décarie

L'acquisition de Price sauve \$175 millions à Abitibi Paper

par Georges GRATTON

Quatre heures de l'après-midi, jeudi, 14 novembre.

A la fermeture des marchés boursiers de Montréal et de Toronto, Abitibi Paper Co. Ltd., dévoile son intention d'acquiescer le contrôle de La Compagnie Price Ltée.

L'offre d'Abitibi est alléchante: \$18 pour 4,380,000 actions de Price qui,

la journée même, se transigeaient à \$12 chacune.

C'est une bombe sur la place publique qui déclenche aussitôt un chassé-croisé unique dans les annales de l'industrie canadienne des pâtes et papiers.

Un mois après l'acquisition de Price par Abitibi, les enjeux paraissent plus clairs.

Voici les principaux faits saillants de ce qui s'est passé en coulisse:

- depuis un an, la plupart des sociétés de pâtes et papiers songeaient à accroître leur capacité de production, au point où certains administrateurs d'Abitibi croyaient que Domtar lorgnait de leur côté, tandis que ceux de Price avaient même étudié, dès la mi-août, la possibilité de prendre le contrôle d'Abitibi;
- c'est la surprise qui a été l'atout majeur d'Abitibi, en dépit de toutes les pressions exercées par les principaux actionnaires de Price auprès des commissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario pour faire retarder l'échéance de l'offre du mardi, 19 novembre, au vendredi, 5 décembre.

Les chiens de faïence

Depuis deux ans, toute l'industrie canadienne des pâtes et papiers fonctionnait à pleine capacité, à l'exception de la période d'arrêts de travail au cours des mois d'été 1973. Au fur et à mesure que les prix du papier journal grimpaient sur le marché américain (qui absorbait cette année 73 pour cent de notre production de papier journal), d'abord de \$165 à \$175 la tonne de janvier à l'été 73, puis accéléraient leur allure à \$190 la tonne au début de 74 pour atteindre environ \$250 la tonne au début de l'an prochain, chaque producteur canadien cherchait à augmenter sa capacité.

La tâche n'était pas mince: le coût de construction de nouveaux moulins a grimpé de 60 pour cent en quatre ans, passant de quelque \$300 la tonne à environ \$500 la tonne par année.

Cette conjoncture en incitait donc plusieurs à examiner une autre solution: au lieu de construire ou encore d'augmenter la rapidité des machines à papier, acquiescer un compétiteur.

Mais quelles pouvaient être les cibles?

Abitibi et Price en étaient deux excellentes, non seulement à cause de leur taille imposante (production de 1,2 million de tonnes de papier journal chez Abitibi en 1973 contre 974,000 tonnes chez Price) mais aussi parce que la propriété de chaque entreprise était divisée entre de nombreux actionnaires (voir les deux listes ci-contre).

Il y en avait également d'autres comme James MacLaren Co. Ltd., dans l'Outaouais, et La Compagnie Donohue, près de Québec. Mais dans le cas de la première, il s'agit avant tout d'une entreprise familiale, affichant une capacité d'à peine 150,000 tonnes par année et utilisant, au surplus, du bois dur comme matière première, alors que l'ensemble de l'industrie tend de plus en plus à utiliser du bois mou (connifère). En ce qui touche Donohue, l'entreprise ne fabrique que du papier journal (donc très peu de diversité dans ses produits), en plus d'être contrôlée par Cellulose

du Pin à 22 p. cent environ et par la Société Générale de Financement à 43 pour cent.

Il restait alors, dans l'Est canadien, deux cibles possibles: Domtar, contrôlée à 17 p. cent par le groupe Argus Corp. de Toronto, et Consolidated-Bathurst, contrôlée à 43 p. cent par Power Corp. Dans les deux cas, on doute que les holdings financiers aient cédé une source de plus en plus riche de profits, d'autant moins que Consolidated-Bathurst commence à peine à assainir sa situation financière.

Il ne faut donc pas se surprendre si certains administrateurs d'Abitibi craignaient justement une offre d'achat de Domtar au cours des derniers mois.

Cette crainte a-t-elle joué dans l'offensive d'Abitibi? Peut-être, mais l'enjeu de la croissance et des profits à long terme était plus important encore.

Par contre, on ignore si les dirigeants d'Abitibi ont eu vent du projet d'acquisition de leurs actifs par les administrateurs de Price au cours de l'été.

De source sûre, nous avons appris en effet que Price a examiné à la mi-août la possibilité de prendre le contrôle d'Abitibi mais que le projet, en dernière analyse, avait dû être abandonné.

Le rôle des Britanniques

Les actionnaires anglais de Price, détenant environ 18 p. cent de l'entreprise, auraient pu réussir à déjouer toute l'offensive d'Abitibi.

Bouverie Investments Ltd. et The Viscount Rothermere contrôlaient ensemble près de 1,800,000 actions de Price et, en cela, constituaient de véritables poids lourds dans toute l'opération.

Liés directement à la chaîne de journaux anglais Associated Newspaper Ltd. of London, ces deux actionnaires avaient pris une participation dans Price qui, en 1961, achetait les actifs d'Anglo-Newfoundland Development par un échange d'actions (deux actions de Price pour 11 actions d'Anglo).

Les Anglais n'avaient que trois jours pour répondre à l'offre d'Abitibi, en tenant compte du décalage horaire, du jeudi après-midi (lorsqu'un porte-parole de Wood Gundy à Londres leur a fait part de la proposition) au mardi matin.

Le délai était trop court, non pas pour confirmer l'intérêt évident de l'offre (un gain de capital de \$5 à \$6 par action), mais pour examiner toutes ses répercussions fiscales.

Si le groupe Bouverie-Viscount Rothermere acceptait l'offre, voici ce qui se serait passé:

- les actionnaires auraient dû payer une taxe sur le gain de capital, dont les termes fixés le 6 avril 1965 réduisaient presque à néant tout profit;
- un impôt sur les revenus étrangers

aurait été absorbé par tout le groupe;

- les actionnaires n'auraient pas pu sortir le capital ainsi récupéré, à moins de subir une pénalité de 75 pour cent sur toute autre valeur ou actif acheté de nouveau à l'étranger.

Par surcroît, le groupe anglais devait maintenir au moins 10 pour cent d'intérêts dans l'une ou l'autre (Price ou Consolidated-Bathurst) des compagnies canadiennes de pâtes et papiers pour éviter la double taxation sur les dividendes perçus au pays.

L'offre de 900,000 actions de Consolidated-Bathurst, dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 mettait un terme à leurs inquiétudes: le groupe conservait sa source d'alimentation, évitait un gain de capital et le rapatriement de leurs investissements, tout en obtenant un peu plus de 12 pour cent de la filiale de Power.

Pour Power, le gain était évident:

- en offrant une action de Consol à \$24 pour deux actions détenues par les Anglais dans Price, il n'y avait aucun déboursé réel; l'échange équivalait à \$21.6 millions mais les actions de Consol étaient tirées du trésor de la compagnie;

- même si Power réduisait du coup sa part de Consol de 43 à 36 pour cent, il obtenait 18 pour cent dans Price et pouvait ainsi convaincre les autres actionnaires à lui vendre leurs actions à \$20 le mercredi, 16 novembre.

Si Domtar, qui a étudié de près toute la transaction à titre d'actionnaire, avait voulu soulager les Britanniques du même fardeau fiscal, en leur cédant 10 pour cent de l'entreprise, il aurait fallu offrir 1,700,000 actions de l'entreprise à environ \$20 chacune, soit \$13 millions de plus que Consol sur papier.

Les avantages pour Abitibi

Mais Abitibi ne pouvait pas laisser tomber aussi facilement son offre. Le mariage des deux entreprises offrait une perspective si alléchante pour consolider son marché (voir tableau des produits et des clients ci-contre) qu'il fallait jouer le tout pour le tout.

Acquiescer Price voulait dire prendre le contrôle à peu de frais 50 pour cent de la capacité de production de papier journal de Price (1,100,000 tonnes), en plus de 41,000 tonnes de carton, 37,000 tonnes de papier kraft et 193 millions de pieds-planches de bois d'oeuvre.

Construire une capacité équivalente aurait entraîné des déboursés d'au moins \$300 millions. Et l'offre d'achat, telle qu'elle s'est réalisée le jeudi, 21 novembre à \$25 l'action, ne s'élevait qu'à \$125 millions. Jouer vite était donc le mot d'ordre d'Abitibi et cela explique pourquoi l'entreprise tenait tant à transiger l'achat de 5 millions d'actions de Price sur le parquet de la Bourse, lui évitant ainsi le délai de 21 jours prescrit par les règlements de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

REVUE BOURSIÈRE DE LA SEMAINE

Un élan vite brisé

par Denis GIROUX

Le marché boursier n'a pu soutenir le léger élan haussier du milieu de la semaine et a terminé en recul hier.

L'indice industriel Dow Jones qui mesure la performance de la Bourse de New York a ainsi baissé sous le niveau de 600 après l'avoir dépassé au cours de la semaine.

A la clôture de la séance hier, le Dow Jones se chiffrait à 598.58, soit une légère hausse de 4.81 sur la clôture de la semaine précédente.

L'absence de bonnes nouvelles a contribué à une autre piètre performance de la Bourse au Canada également.

L'indice industriel de Toronto s'élevait hier à 154.23, contre 153.71 il y a une semaine, soit donc un maigre gain de 0.52 point.

Les secteurs boursiers les plus intéressants au cours de la semaine qui vient de s'écouler auront été les valeurs des mines d'or, des pétroles et des banques.

Dans le cas de l'or, l'indice des valeurs aurifères de la Bourse de Toronto a grimpé de 366.04 à 400.22 à cause des incertitudes persistantes dans le secteur économique et monétaire international.

Les pétroles de l'Ouest à Toronto ont baissé encore, passant de 119.01 à 110.72 toujours à cause des querelles fiscales entre Ottawa et les provinces concernant les entreprises du secteur des richesses naturelles.

Enfin l'indice des banques est passé de près de 200 à environ 210, une remontée qui suit les mauvais résultats annoncés par les banques à chartes récemment.

Les observateurs ne s'attendent pas à des développements spectaculaires à la Bourse avant au moins deux semaines, plusieurs investisseurs étant absents du marché ces temps-ci.

Malgré cela, les volumes de transactions demeurent étonnamment élevés. Certains analystes croient que certaines institutions accumulent des positions en achetant certains titres liquides à perte par d'autres investisseurs.

Le Chili indemnise l'ITT

NEW YORK (AP) — La société ITT (International Telephone and Telegraph) a annoncé hier qu'un accord venait d'être conclu à Santiago avec le gouvernement du Chili, qui versera une indemnité de \$125.2 millions pour les intérêts de l'ITT dans la compagnie chilienne des téléphones.

Selon un porte-parole de l'ITT, cette somme représentera à la fois la participation de l'ITT dans la société chilienne (saisie par le gouvernement Allende en 1971) et les dettes de cette société à l'égard de l'ITT.

A l'époque de la saisie, a dit le porte-parole, la participation de l'ITT dans la société chilienne était d'environ 70 pour cent, et évaluée à \$116 millions, le total des investissements de l'ITT au Chili étant estimé à \$153 millions.

L'accord prévoit d'autre part que l'ITT investira \$25 millions dans un organisme de recherche créé conjointement avec le gouvernement chilien.

USA: les prix montent et les salaires baissent

WASHINGTON (AFP) — La hausse du coût de la vie s'est maintenue en novembre au même niveau qu'en octobre aux États-Unis, mais les revenus réels des ouvriers y ont nettement régressé.

Les prix de détail américains ont progressé le mois dernier de 0.9 p.c., contre 0.9 p.c. également en octobre et 1.2 p.c. en septembre. La progression pendant la période de 12 mois se terminant à la fin novembre a été de 12.1 p.c.

Les statistiques publiées, vendredi, par le département du Travail indiquent par ailleurs que le revenu réel des ouvriers américains a chuté de 1.8 p.c. en novembre et se situait à la fin du mois dernier à un niveau inférieur de 5.6 p.c. à celui d'il y a un an.

En novembre, la plupart des prix de détail aux États-Unis ont progressé — et notamment les produits alimentaires — à l'exception de l'essence, dont les prix ont reculé pour le quatrième mois consécutif.

Si vous payez trop d'impôt aujourd'hui, pensez à l'épargne-retraite pour demain

Périodiquement une Chronique Capitauz est consacrée à répondre aux lettres de lecteurs concernant des Chroniques déjà parues ou des problèmes de placement en général.

Nous tentons de répondre le plus tôt possible à tous nos correspondants, mais l'ampleur du courrier nous force à répondre d'abord aux lettres qui présentent le plus d'intérêt pour un plus grand nombre de lecteurs possible, ou auxquelles nous n'avons pas déjà répondu dans un passé récent.

Noël et le Jour de l'an tombant un mercredi, la chronique Capitauz ne paraîtra pas ce jour-là avant le 8 janvier 1975.

Q. J'avais prêté \$5,000 à 10.25 p.c. pour 89 jours et l'on m'a payé en intérêts \$124.96.

Moi je calculais \$5,000 à 10 p.c., donc \$500 par année plus un quart d'un pour cent de \$5,000, soit \$12.50, ce qui faisait au total \$512.50, le tout divisé par quatre donc environ \$128.50 pour trois mois. Qui a raison?

M. Séguin, Montréal.

Rép. Ce n'est malheureusement pas vous. En effet vous n'avez pas prêté votre argent pour 3 mois, mais pour 89 jours!

Pour calculer vos intérêts, vous devriez multiplier le montant déposé par le taux, puis multiplier le résultat par le nombre de jours du dépôt sur 365.

Dans votre cas, ce serait donc \$5,000 multiplié par 10.25 p.c., puis, ce résultat étant sur une base annuelle, il faut le ramener pour 89 jours (et non 3 mois). Donc le résultat obtenu précédemment devra être multiplié par 89 sur 365.

que les taux d'intérêts offerts et annoncés par les institutions financières sont des taux annuels et non pour la durée du prêt ou du dépôt garanti.

Q. En 1940, je me suis acheté une ferme valant \$3,000. Aujourd'hui, cette ferme est ma résidence principale. En la vendant \$40,000, devrais-je déclarer des gains de capital?

M. Meilleur, Joliette.

Rép. Vous ne dites pas en quoi consiste votre ferme, si elle comprend des bâtiments autres que votre résidence, sa superficie, etc...

Selon le ministère du Revenu, vous ne paierez aucun gain de capital pour la partie de votre ferme qui vous sert de résidence plus un acre de terrain.

Mais vous devrez en payer sur le reste de votre ferme, s'il s'agit d'une simple résidence.

Q. D'ici un mois, je toucherai une somme assez importante (environ \$35,000). Je me demande où placer cet argent pour qu'il me rapporte des rentes intéressantes, etc...

L. Gagné, Saint-Bruno.

Rép. A vous, comme à beaucoup d'autres qui nous ont écrit pour nous demander ce genre de conseil depuis quelques mois, je dois vous demander d'attendre un peu, en janvier plus précisément.

A ce moment, nous commencerons la publication d'un portefeuille-type de placements.

Ce portefeuille tentera d'indiquer quel type de placements est le plus intéressant à un moment donné et dans quelles proportions.



par Denis Giroux

tions, d'hypothèques, des dépôts à terme, etc... Donc à vous, et à d'autres, un peu de patience.

Q. Je suis un professeur de 50 ans. Je donne à peu près \$900 annuellement au fonds de pension des enseignants. J'ai un autre fonds à la Prudentielle où je donne environ \$580 depuis l'âge de 44 ans.

Pensez-vous qu'un régime d'épargne retraite enregistré (RERE) soit intéressant pour un homme de 50 ans qui peut placer son argent actuellement à 10 p.c. d'intérêts?

A. Therrien, Drummondville.

Rép. Vous donnez beaucoup d'informations intéressantes dans votre lettre mais il en manque une essentielle: votre revenu annuel.

Il est compréhensible que vous soyez discret (comme tout le monde) à ce sujet mais le niveau de revenu est un critère important quand vous décidez de vous doter ou non d'un RERE.

Un RERE est d'autant plus profitable qu'il vous permet d'éviter de payer trop d'impôt.

Un RERE vous permet en effet de reporter dans le temps une somme que vous auriez à déclarer à l'impôt.

Plus la différence est grande entre votre niveau de revenu (et donc d'imposition) actuel et celui que vous anticipiez à l'avenir, plus un RERE est intéressant.

Ainsi, si vous faites \$25,000 maintenant, et vous prévoyez, à votre retraite par exemple, n'en recevoir que \$8,000, le \$1,000 que vous aurez reportée aujourd'hui et que vous encaisserez votre retraite serait beaucoup moins taxé alors que maintenant. Un rere serait d'autant plus intéressant.

Ceci est un exemple simpliste, mais je veux simplement attirer votre attention sur le moment où vous commencerez à retirer de l'argent d'un RERE et le niveau d'imposition que vous aurez à supporter.

De plus, vous semblez déjà contribuer quelque \$1,500 à des régimes de retraite qu'il faudrait sans doute déduire du montant que vous pouvez mettre dans un RERE (\$2,500 dans votre cas puisque vous n'êtes pas un "professionnel", médecin, avocat, etc...)

En conclusion, vérifiez à quel taux serait taxé, disons le \$1,000 que vous pourriez mettre dans un RERE aujourd'hui et si cela n'est pas très élevé ou tellement plus haut que ce que vous anticipiez à votre retraite, les avantages de vous doter d'un RERE semblent très marginaux.

Enfin, le premier \$1,000 que vous retirez en intérêts chaque année sur des dépôts sera bientôt exempt d'impôts, ce qui réduit passablement (à

moins que vous ayez déjà placé beaucoup d'argent) l'avantage d'un RERE qui fait que les intérêts du RERE ne sont pas taxables.

Q. Ayant prêté depuis quelques années \$13,000 au Guaranty Trust Company of Canada, j'aimerais savoir comment je dois faire pour le retirer et si je peux obtenir ma correspondance en français. On ne m'écrit qu'en anglais.

M. Boutin, Laval.

Rép. Votre question est certes surprenante. D'abord il faudrait savoir comment vous avez confié vos fonds au Guaranty Trust. Est-ce un dépôt à terme ou quoi?

Vous demeurez à Laval. Il semble que la façon la plus simple de demander le remboursement de votre argent serait de vous présenter aux bureaux du Guaranty Trust à Montréal, au 427, rue St-Jacques et de remplir les formalités que cela implique.

Quant à la langue dans laquelle on vous écrit, vous avez certes le droit d'obtenir ces documents en français et si on vous le refuse, il s'agit certes d'une raison suffisante pour retirer vos fonds.

La Commission des valeurs mobilières du Québec et/ou l'Office de protection du consommateur seraient les organismes avec lesquels il faudrait communiquer pour les prévenir du refus du Guaranty Trust de vous écrire dans votre langue.

L'adresse pour nous écrire est:

LA PRESSE Chronique Capitauz
Division économie-finances
7, rue St-Jacques ou
Montréal H2Y 1K9

Un édifice d'une valeur sentimentale disparaît dans un nuage de poussière

par Cyrille FELTEAU

On démolit et on reconstruit beaucoup dans le centre-ville de Montréal. Certains des immeubles qui disparaissent en un rien de temps dans un nuage de poussière ont une valeur historique, alors que d'autres n'ont qu'une valeur sentimentale.

Tel est le cas de l'édifice du "Montreal Herald", sis au 265 est, de la rue Vitre (à l'est de Bleury, à l'angle des rues Vitre, Anderson et Saint-Georges), dont les six étages croulent sous le pic du démolisseur pour faire place à un parc de stationnement, à deux pas de la station de métro Place d'Armes. Il y a un peu plus de 17 ans, en octobre 1957, y mourait un journal du matin (ou plutôt du midi), le "Herald", que les Montréalais d'un certain âge n'ont pas encore oublié car il faisait partie ainsi dire partie de leur décor journalier. Ce quotidien où voisinait le meilleur et le pire, dont la page frontispice se teintait de rose ou de vert dans ses dernières éditions, avait vu le jour 146 ans auparavant, en 1811, un an avant la guerre canado-américaine.

Le 4 août 1812, le "Montreal Herald" publiait un numéro spécial pour annoncer le début des hostilités par la prise du fort Michilimackinac (aujourd'hui Fort George). D'abord hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire en 1820, il devint quotidien en 1838. Une trentaine d'années plus tard, au moment de la Confédération, il figurait au premier rang des grands quotidiens du pays.

Le "Herald", qui porta successivement une série de noms, dont "The Montreal Herald and Daily Commercial Gazette" (vers 1880), avait été fondé par deux immigrants écossais, William Gray et Mungo Kay. Un pasteur protestant, le Rév. Strachan, leur avait prêté une partie de l'argent nécessaire à l'équipement du journal. Vers les années 1830, il comptait parmi ses rédacteurs un certain Adam Thom, sorte de pamphlétaire dont les articles féroce ment anti-canadiens-français ("The Gaelic Letters") de violents renous chez les francophones. On a dit qu'ils avaient provoqué, dans une certaine mesure, la rébellion de 1837-38. Chose étrange, depuis nombre d'années, les numéros du "Herald" ou ces articles ont paru sont devenus introuvables...

Bleu ou rouge...
De 1840 à 1880, le "Herald" ser-



Dans quelques jours, il ne restera plus que poussière de l'ancien édifice du "Herald", rue Vitre.

vit d'organe aux intérêts portuaires montréalais. Il fut sans doute, pendant cette période, le quotidien le mieux renseigné sur l'activité portuaire à Montréal. Pendant son histoire qui s'étend sur près d'un siècle et demi, il eut de nombreux propriétaires et autant d'orientations politiques, du bleu ou rouge et vice versa. Pendant les années qui précédèrent la Confédération, il appuya les libéraux qui s'opposaient au pacte confédératif.

Durant la Seconde guerre mondiale, alors que tous les journaux

éprouvaient des difficultés, le "Herald" et le "Star" signèrent une entente relative à l'impression. C'est à compter de ce moment-là, a-t-on raison de croire, que date le début du contrôle du "Star". Le 23 octobre 1944, le quotidien de la rue Vitre adoptait le format tabloïd qu'il devait conserver jusqu'à sa disparition, en 1957.

De 1811 à 1957, le "Herald" logea à divers endroits; d'abord, près du Marché Bonsecours, ensuite au No 23 de la rue Saint-Gabriel, de là à

l'angle des rues Craig et Saint-Alexandre, enfin, rue Vitre. A divers moments de son histoire et jusqu'à la fin il eut à son service d'excellents journalistes, parmi lesquels il convient de citer patiquement: John W. Dafoe, fondateur de la "Winnipeg Free Press", B.K. Sandwell, qui devait s'illustrer comme directeur de l'hebdomadaire torontois "Saturday Night", Al Palmer, Blair Fraser, Elmer Ferguson, chroniqueur des sports, l'éditorialiste Walter O'Hearn, qui termina sa carrière comme rédacteur en chef du "Star", etc.

Une entente met fin à un lock-out de six mois à Télémedia-Sherbrooke

SHERBROOKE — Réunis en assemblée générale, les employés syndiqués de Télémedia-Sherbrooke, en lock-out depuis maintenant 6 mois, ont ratifié hier soir par 73 voix contre 6 l'entente de principe intervenue la veille entre les représentants de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET) et les représentants patronaux des stations Télé-7, CHLT AM-FM et CKTS.

L'entente, conclue en présence de MM. Marcel Archambault et Charles Poirier, médiateurs fédéraux, survient après plus de 14 mois de négociations.

Le litige portait essentiellement sur la sécurité d'emploi, les salaires et la durée de la convention collective, ainsi que sur une clause de non pro-

ductivité pour une station de radio ou de télévision en état de conflit.

Le nouveau contrat de travail, rétroactif au 1er janvier 1974, vaudra jusqu'au 30 juin 1976. Les employés ont obtenu une augmentation de salaire générale de 45%, dont 20% au 1er janvier 1974, 15% au 1er janvier 1975 et 10% au 1er janvier 1976. Par ailleurs, tout employé syndiqué qui répondra à l'appel de retour au travail verra son emploi assuré pour toute la durée de la convention collective, sauf pour ceux qui ont récemment accepté une offre de départ volontaire de l'employeur prévoyant une compensation monétaire.

Les employés de Télémedia-Sherbrooke reprendront donc le travail d'ici au 6 janvier.

Mesures visant à protéger l'industrie des textiles

OTTAWA (DJ) — Le gouvernement Trudeau a présenté hier à la Chambre des communes diverses mesures visant à protéger l'industrie canadienne des textiles.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, a annoncé que, pour une période de 90 jours à compter du premier janvier, les importations de tissus de nylon tissé provenant de la Corée du Sud seront limitées à un maximum de 400,000 verges carrées. Le ministre a précisé que, si le besoin se faisait sentir, le gouvernement obligera l'obtention de permis d'importation pour appliquer cette décision.

M. Gillespie a ajouté qu'à cause de la forte concurrence sur le marché de la chemise, le quota actuel sera augmenté au maximum de 6 pour cent en 1975. Dans le cas des serviettes et tissus-éponges, le ministre a précisé qu'Ottawa avait avisé les pays étrangers exportateurs de tels produits que le gouvernement avait l'intention de négocier des ententes restrictives sur leur entrée au Canada.

De plus, le ministre a précisé que le tissu de coton demeurerait sur la liste des importations contrôlées pour permettre au gouvernement de prendre des mesures protectionnistes lorsqu'il le jugera nécessaire.

Brésil: recettes de cuisine à la place des nouvelles censurées

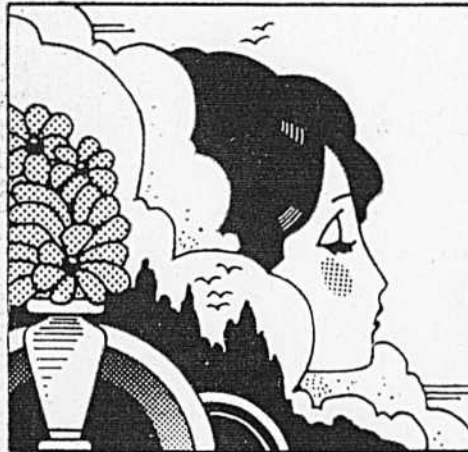
SAO PAULO (AP) — Quand un poème ou une recette de cuisine figure dans une page d'informations générales dans un journal brésilien, c'est que la censure est passée par là.

La plupart des journaux et des magazines ne font pas figurer la mention "censure" mais on sait que la censure veille dans tout le pays.

Comme leurs confrères, "O Estado", l'un des plus grands journaux d'Amérique latine, et "Jornal da Tarde" reçoivent régulièrement la vi-

sité des censeurs qui lisent les moras- ses avant le tirage. A la place des articles censurés "O Estado" publie des poèmes et "Jornal da Tarde" des recettes de cuisine.

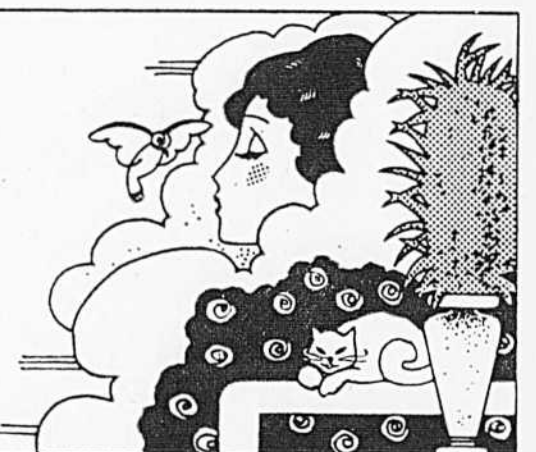
La censure est appliquée depuis dix ans. Elle interdit de parler des mouvements étudiants, des enlèvements, du montant des butins des hold-up, des tortures exercées par les policiers et des noms des personnes tombées en disgrâce.



EATON

Une offre spéciale de dessous en décembre, quel cadeau!

Que vous soyez pour la silhouette naturelle ou la ligne bien maintenue, le rayon des dessous-mode chez Eaton vous propose des dessous de marques réputées pendant cette offre spéciale en décembre et il y en a pour tous les goûts!





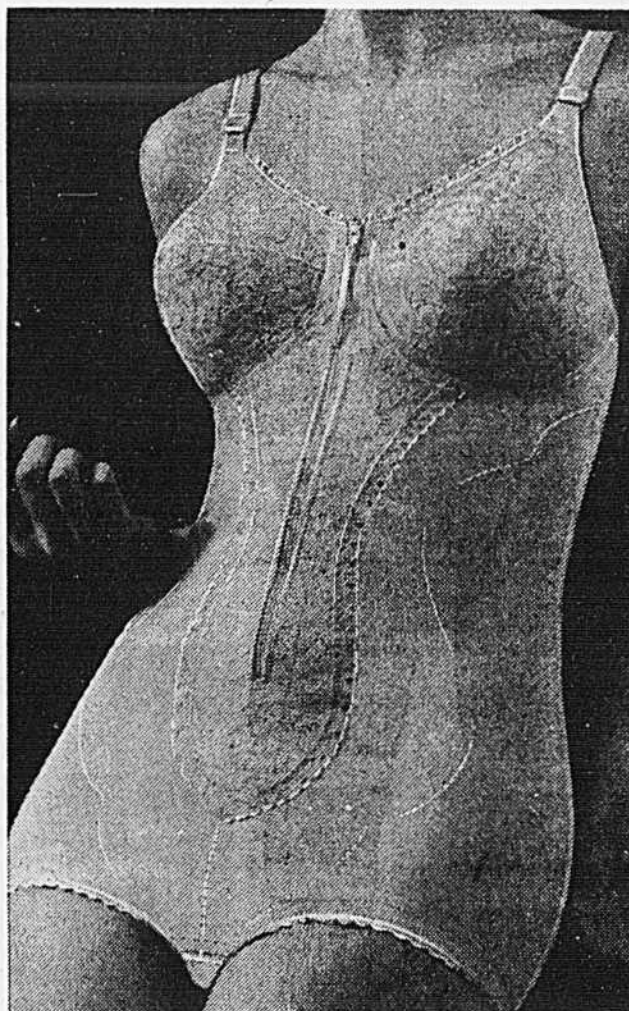
Combiné 3-façons

Prix Eaton **10⁹⁹**

Bretelles à porter ordinaires, tour-de-cou ou croisées. Combiné court "Vanity Fair" Eaton en tulle fort de "Lycra" spandex et nylon "Antron III" avec bonnets préformés sans couture en dentelle de polyester, agrafes à la fourche, bretelles réglables. Beige seulement. 34 à 38 B ou C. Modèle 8305.

Eaton Centre-ville (troisième étage et Félinie rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, également à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (centre commercial Bayshore) Rayon 609.

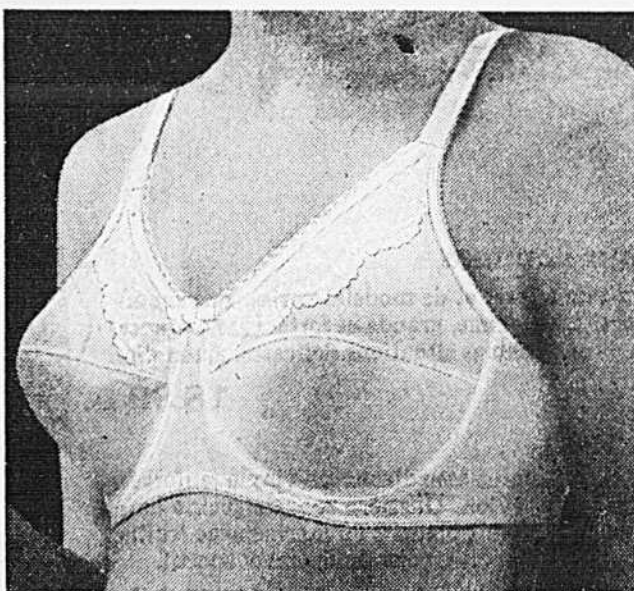
Venez ou téléphonez **842-9211**. Utilisez votre carte-comptable Eaton. **Destination Eaton**



Combiné fermé devant

Prix Eaton **14⁹⁹**

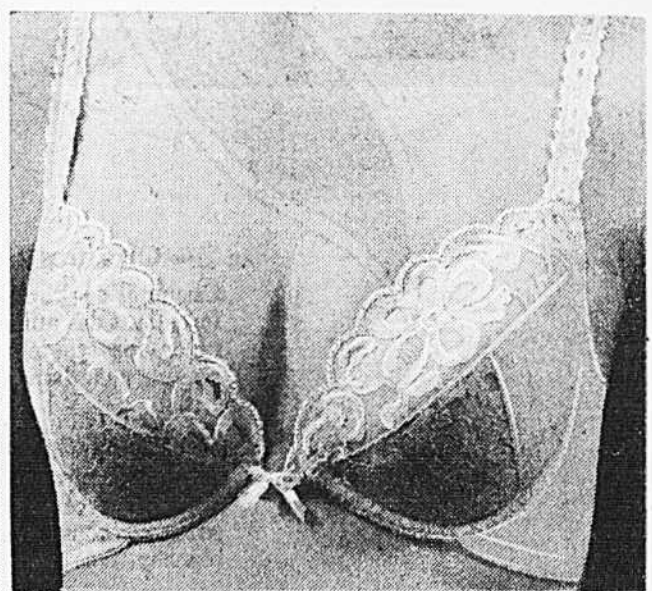
Vite mis grâce à la glissière devant. Combine "Vanity Fair" Eaton en tulle fort de nylon et spandex avec panneau double de maintien à l'abdomen et dans le dos. Bretelles extensibles réglables, agrafes à la fourche en tricot nylon double, 4 jarretelles amovibles. Beige. 34 à 38B; 36 à 42 C ou D. Modèle 8315.



Soutien garni dentelle

Prix Eaton **5⁴⁹**

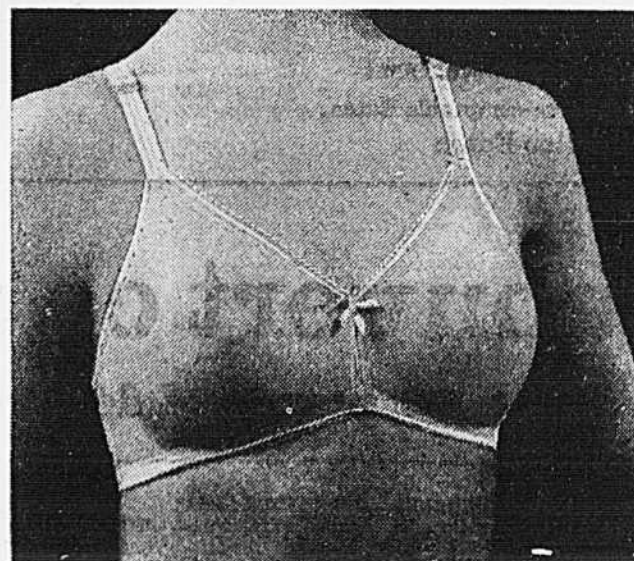
Un bon soutien «Vanity Fair» Eaton muni d'arceaux sous les bonnets! Tulle fort de nylon et spandex, raffiné de bonnets en tricot nylon souple recouvert de dentelle. Bretelles réglables amovibles. Blanc seulement. 34 à 38 B ou C; 34 à 38 D. Modèle 1270.



Soutien «pigeonnant»

Prix Eaton **6⁴⁹**

Modèle corbeille «Vanity Fair» Eaton pour mettre vos décolletés en valeur! Bonnets en dentelle de nylon. Côtés et dos confortables en tulle fort de nylon et spandex. Blanc ou beige au choix. 32 à 36 A ou B; 34 à 36 C. Modèle 1272



Soutien naturel

Prix Eaton **5⁹⁹**

«Vanity Fair» Eaton à encolure échancrée. Les bonnets sans couture sont préformés en polyester. Côtés et dos en tulle fort de nylon et "Lycra" spandex. Bretelles réglables. Blanc ou beige. 34 à 36 A; 32 à 38 B, 34 à 36 C. Modèle 1273

chasse et pêche

AVEC HENRI POUPART (collaboration spéciale)

Chambardements au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche

J'ai reçu cette semaine d'importants communiqués provenant du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Donc, aujourd'hui, je vous transmets ces nouvelles qui annoncent des changements importants sur des sujets qui tiennent au cœur de tout amateur de chasse et de pêche.

CARIBOU

Des mesures de contrôle seront prises dans le Nouveau Québec en 1975 afin d'assurer la protection du caribou, la sécurité de même que la possibilité pour les agents de conservation de bien contrôler la situation. C'est ce que nous annonce M. Claude Simard, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. La chasse au caribou a pris une telle popularité et l'espèce s'accroît à un rythme tel que le ministère se voit obligé de prendre des mesures en vue d'éliminer les difficultés qui se sont présentées durant la saison 1974. Le nombre de caribous abattus en 74 dépassera 1.800 ce qui équivaut à une augmentation de 70% par rapport à 1973. L'étude en cours par un groupe de biologistes du Service de la faune de Terre-Neuve et du Québec indique qu'on a atteint un taux de récolte qu'il ne faudrait pas dépasser.

Les mesures prévues pour 75 sont les suivantes: le nombre de permis de chasse pour le caribou pour les résidents sera limité à 2.000, de 2.300 qu'il était en 1974. Ces chasseurs devront s'inscrire en même temps que pour la chasse contrôlée à l'original. Les participants seront les 2.000 premiers noms à sortir ou encore les 1.000 premiers groupes de deux ou les 500 premiers groupes de 4. La modalité n'a pas encore été définitivement établie mais les chasseurs en seront avisés en temps et lieu. Les pourvoyeurs garderont le quota qu'ils ont actuellement c'est-à-dire 500 à 600 caribous.

Ils pourront vendre eux-mêmes leurs permis aux résidents et aux non-résidents de sorte que 2.000 autres permis seront réservés à ceux qui ne vont pas chez les pourvoyeurs. La saison

de chasse sera allongée d'une semaine au début c'est-à-dire qu'elle débutera vers le 25 août afin de réduire le nombre de chasseurs qui se trouvent en même temps dans le territoire et pour éviter le goulot d'étranglement qui se produisait d'ordinaire dans les deux dernières semaines de septembre lorsque les mauvais temps arrivaient et que les chasseurs ont de la difficulté à quitter le territoire.

Cette mesure ne menace en rien le troupeau de caribous puisque le nombre de chasseurs est limité. De plus, le Service de l'aménagement de la faune a délimité sur la carte une zone où les chasseurs devront aller et à laquelle ils devront se limiter. Cette zone où les chasseurs devront aller et à laquelle ils devront se limiter; cette zone produit actuellement environ 90% de la récolte. Les chasseurs se verront obligés à un contrôle; ils devront tous passer par un poste de contrôle situé à Schefferville où ils obtiendront un permis de circulation gratuit sur lequel ils devront indiquer exactement où ils vont s'établir et les dates de leur séjour. Quiconque se trouvera dans la zone de chasse au caribou sans ce permis de circulation ou sans un document certifiant qu'il est un client d'un pourvoyeur sera coupable d'infraction. Cette mesure permettra de connaître en tout temps la localisation des chasseurs sur le terrain afin d'assurer leur sécurité et, de même, facilitera le travail des agents de conservation qui sauront où doivent se trouver les chasseurs. Cette mesure permettra en particulier d'éliminer les abus pratiqués par les chasseurs voyageant avec leurs avions privés. M. Simard a également tenu à souligner qu'il reste encore certains détails à régler avant que le système ne soit mis en marche.

RIVIERE MATAPEDIA

Le mode de pêche au saumon sur la rivière Matapédia subira des changements importants dès l'été prochain. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, croit que les pêcheurs apprendront

avec plaisir qu'ils pourront pratiquer cette pêche sans être obligés de faire des réservations à l'avance, par écrit ou par téléphone, dans les zones où la pêche à gué c'est-à-dire les zones 1, 2, 3, 5; en bref, la pêche sera pratiquée comme sur la rivière Matane. Le nombre de cannes ne sera plus limité pour les zones énumérées ce qui permettra aux pêcheurs de se rendre directement à Amqui, Causapscal ou Matapédia avec l'assurance d'y trouver un coin de pêche. Le tarif quotidien restera inchangé soit \$6,00 par jour pour les résidents du Québec et \$12,00 par jour pour les non-résidents. La zone 6 reste toujours ouverte aux pêcheurs gratuitement; les deux secteurs Glen M.A. et MacDonald pour la pêche en canot avec guide seront exploités comme par le passé c'est-à-dire après avoir fait des réservations à l'avance. La rivière Matapédia sera donc exploitée comme la rivière Matane; ces deux rivières séparées par seulement 35 milles vont créer un intérêt pour les pêcheurs-touristes et inciteront ceux-ci à prolonger leur séjour en Gaspésie. On peut obtenir des renseignements supplémentaires sans frais interurbains en téléphonant à la Centrale d'information et de réservation aux numéros suivants: Montréal, 873-5349; Québec, 643-5349 et autres régions, 1-800-462-5349.

ANTICOSTI

Afin de pouvoir étudier la rentabilité de la pêche et de la chasse sur l'île d'Anticosti, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche maintiendra pour cette première année les mêmes taxes que la Consolidated Bathurst chargeait durant ses opérations. Les différences ne pouvant être établies sans tenter cette expérience, le service des réservations agit donc avec prudence.

Les jours de pêche sur les rivières à saumon de l'île seront accrus 1,175 à 2,000; la limite quotidienne de saumons passera de 4 à 3 et la limite hebdomadaire de 21 à 10 saumons. Pour ce qui est du chevreuil, la limite reste de deux chevreuils

par chasseur. Dès cette année, on pourra accepter 1.350 chasseurs et davantage si les travaux de construction pour de nouveaux camps sont terminés avant la saison de chasse.

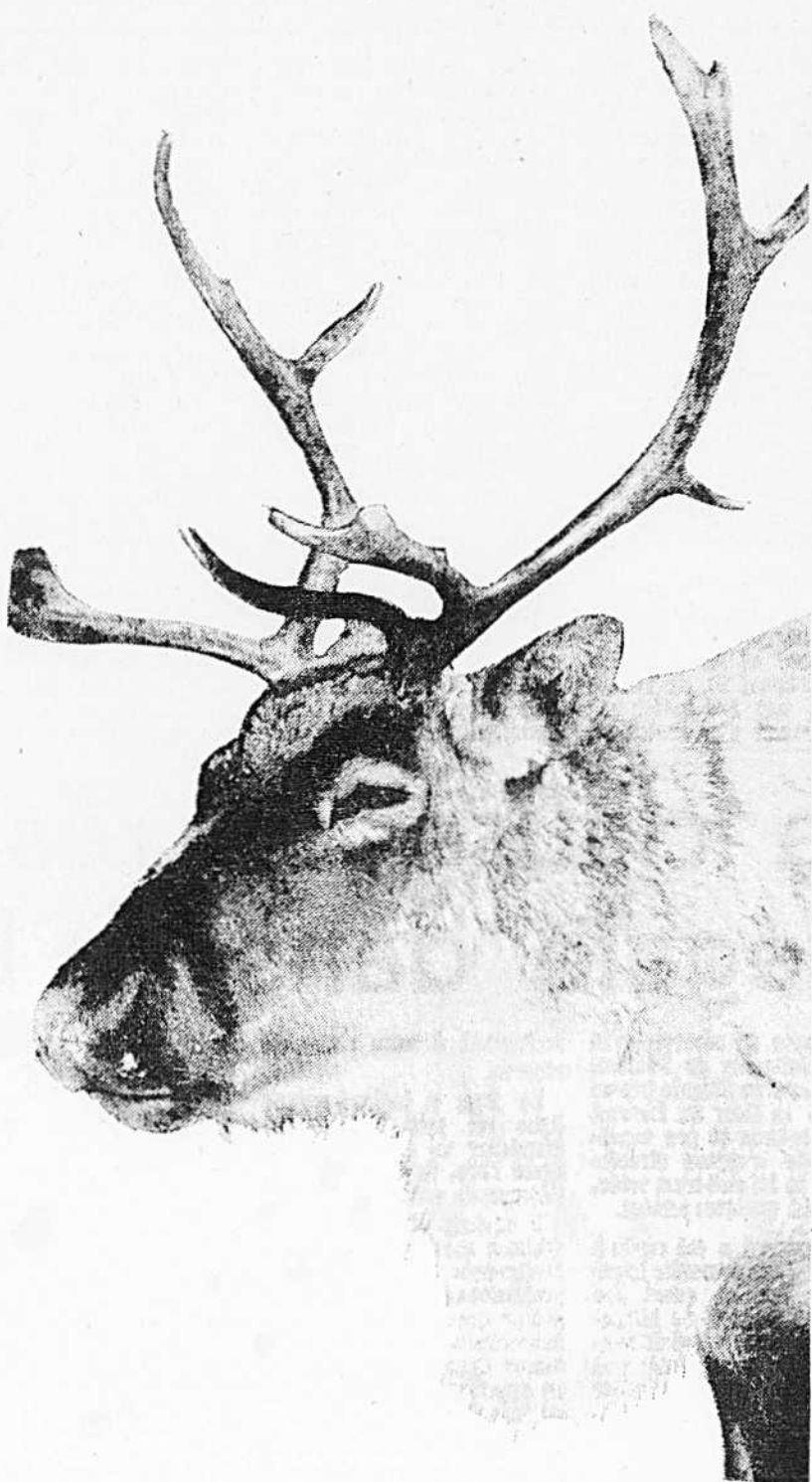
Les prix restent sensiblement les mêmes. Le tarif dans les patios sera de \$675 pour une durée de sept jours; il inclut transport par avion, droit de chasse, logement, repas, guide et transport sur l'île. Le permis provincial de chasse sera en sus et les chasseurs ne seront admis qu'en groupes de 4. Des excursions de 3 jours seront aussi offertes au prix de \$400,00.

La chasse débutera le 6 septembre pour se terminer le 29 novembre. Les chasseurs seront choisis par tirage au sort et seuls ces derniers pourront se rendre sur l'île.

Pour la pêche au saumon, les tarifs varient. Ainsi, sur les rivières Bec-Scie, Ste-Marie, La Loutre, MacDonald, Vauréal et Patate ils seront de \$1200 à \$1500 par personne suivant la période de pêche; sur les rivières Saumon et Chaloupe, de \$1500 à \$1700 par personne suivant la période de pêche et sur la rivière Jupiter, de \$1700 à \$2200 par personne suivant la période de pêche. Ces taxes comprennent le transport par avion aller-retour, la nourriture, le droit de pêche, le transport sur l'île, le guide et les taxes provinciales. La durée est de 7 jours et les réservations seront soumises à un tirage au sort par ordinateur. Les pêcheurs seront acceptés par groupes de 2 ou 4 personnes. Les inscriptions doivent être envoyées entre le 3 janvier et le 15 février 1975.

Les inscriptions pour la chasse doivent être envoyées entre le 1er et le 31 mai 1975.

Toutes les demandes de réservation autant pour la chasse que pour la pêche sur l'île d'Anticosti doivent être envoyées aux dates mentionnées à: Centrale d'information et de réservation, C.P. 8888, 150 est boul. Saint-Cyrille, Place de la Capitale, Québec, P.Q. C1R 4Y3. Et pour plus de renseignements, téléphonez aux numéros précédemment donnés pour la pêche dans la rivière Matapédia.



De nouvelles mesures seront prises dès 1975 pour protéger le caribou.

résultats SPORTIFS

Les chiffres disent que...

Le vote de confiance de Claude Ruel a certes déçu à ses trois premières saisons, mais fait ses preuves plus que jamais cette année, Guy Lafleur, la gloire de Turso, scintille désormais au firmament des étoiles avec les Orr, Esposito, Perreault et cie. Un des piliers du Canadien, Lafleur pourrait être le premier Glorieux depuis Geoffrion à dépasser le cap des 50 buts. Son match d'hier contre Vancouver l'a vu franchir une étape fort importante pour un jeune, celle des cent buts. Il ne fait plus aucun doute désormais que la vedette de 23 ans damera bientôt le pion aux Martin et Dionne qui l'ont surclassé à leurs premières années. A noter que l'assistance de Guy cette année n'a pas reçu beaucoup d'assistance. Il a lui-même fabriqué ses jeux. C'est un fait reconnu, que peut-on attendre comme passes d'un "rongeur de rondelles" comme Pete Mahovich? Quant à Shutt, il ne songe qu'à lancer, peu importe la situation. Donc, ti-Guy fait mentir ses dénégations qui n'ont pas su patienter. Et dire que le meilleur est à venir, à n'en pas douter... Le Canadien sera là, Lafleur itou.

Normand FARLY



Guy LAFLEUR

hockey

LIGUE NATIONALE

MERCREDI

Canadien 4, Californie 3
Minnesota 0, NY Rangers 7
NY Islanders 2, Buffalo 3
Pittsburgh 4, Toronto 6
Detroit 5, Chicago 7
Los Angeles 5, Kansas C. 0

JEUDI

NY Rangers 3, Boston 11
Toronto 1, Philadelphie 5
Washington 4, Los Angeles 1
Kansas City 4, Pittsburgh 4

HIER

Canadien 6, Vancouver 1
St-Louis 2, Atlanta 6
Washington 2, Californie 5

AUJOURD'HUI

Canadien à Los Angeles
Chicago à NY Islanders
Philadelphie à Detroit
Pittsburgh à Minnesota
Kansas City à St-Louis
Boston à Toronto

DEMAIN

Atlanta à NY Rangers
NY Islanders à Kansas City
Pittsburgh à Philadelphie
Buffalo à Washington
Detroit à Boston
Vancouver à Californie
Toronto à Chicago

CLASSEMENT

(Division 1)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Philadelphie	20	6	4	116	66	44
NY Rangers	13	9	8	122	105	34
Atlanta	14	15	5	95	101	33
NY Islanders	12	12	8	105	93	32

hockey

LIGUE NATIONALE

MERCREDI

Canadien 4, Californie 3
Minnesota 0, NY Rangers 7
NY Islanders 2, Buffalo 3
Pittsburgh 4, Toronto 6
Detroit 5, Chicago 7
Los Angeles 5, Kansas C. 0

JEUDI

NY Rangers 3, Boston 11
Toronto 1, Philadelphie 5
Washington 4, Los Angeles 1
Kansas City 4, Pittsburgh 4

HIER

Canadien 6, Vancouver 1
St-Louis 2, Atlanta 6
Washington 2, Californie 5

AUJOURD'HUI

Canadien à Los Angeles
Chicago à NY Islanders
Philadelphie à Detroit
Pittsburgh à Minnesota
Kansas City à St-Louis
Boston à Toronto

DEMAIN

Atlanta à NY Rangers
NY Islanders à Kansas City
Pittsburgh à Philadelphie
Buffalo à Washington
Detroit à Boston
Vancouver à Californie
Toronto à Chicago

CLASSEMENT

(Division 1)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Philadelphie	20	6	4	116	66	44
NY Rangers	13	9	8	122	105	34
Atlanta	14	15	5	95	101	33
NY Islanders	12	12	8	105	93	32

hockey

LIGUE NATIONALE

MERCREDI

Canadien 4, Californie 3
Minnesota 0, NY Rangers 7
NY Islanders 2, Buffalo 3
Pittsburgh 4, Toronto 6
Detroit 5, Chicago 7
Los Angeles 5, Kansas C. 0

JEUDI

NY Rangers 3, Boston 11
Toronto 1, Philadelphie 5
Washington 4, Los Angeles 1
Kansas City 4, Pittsburgh 4

HIER

Canadien 6, Vancouver 1
St-Louis 2, Atlanta 6
Washington 2, Californie 5

AUJOURD'HUI

Canadien à Los Angeles
Chicago à NY Islanders
Philadelphie à Detroit
Pittsburgh à Minnesota
Kansas City à St-Louis
Boston à Toronto

DEMAIN

Atlanta à NY Rangers
NY Islanders à Kansas City
Pittsburgh à Philadelphie
Buffalo à Washington
Detroit à Boston
Vancouver à Californie
Toronto à Chicago

CLASSEMENT

(Division 1)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Philadelphie	20	6	4	116	66	44
NY Rangers	13	9	8	122	105	34
Atlanta	14	15	5	95	101	33
NY Islanders	12	12	8	105	93	32

DEUXIEME PERIODE

2 St. Louis, Merrick (14) 6:53
(Unger et Hess)
3 Atlanta, Lysjak (10) 6:45
(Ecclesstone)
4 Atlanta, Richard (6) 6:02
(Cormier)
5 Atlanta, Harvey (11) 9:47
(Bennett et Cormier)
Punitions: Bennett 6:16, Atlanta, banc
servit par Graves 19:33.

TROISIEME PERIODE

6 Atlanta, Lister (5) 11:12
(Lysjak et Bennett)
7 Atlanta, Bialowski (3) 14:41
(Lysjak)
8 Atlanta, Lister (6) 15:20
(McCreary et Romanichuk)
Punitions: Murray 8:13, Unger 10:10.
LANCERS PAR:
St. Louis 8 11 13-32
Atlanta 12 10 9-31
Gardiens: Johnston, St. Louis; Bouchard, Atlanta.
Assistance: 12.717.

ASSOCIATION MONDIALE

MERCREDI

Winnipeg 1, Québec 5
Vancouver 3, Phoenix 5

JEUDI

Vancouver 3, Houston 1
Minnesota 6, Indianapolis 0
Edmonton 7, San Diego 6
Cleveland 0, Michigan 1

HIER

Indianapolis 4, Minnesota 6
Michigan 2, Phoenix 7
N-Angeles 0, C. and 3
Chicago 5, Québec 3

CLASSEMENT

(Division Canadienne)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Toronto	18	12	1	140	116	37
Québec	18	12	0	127	107	36
Winnipeg	15	12	1	114	85	31
Edmonton	14	9	0	90	76	28
Vancouver	13	14	1	86	93	27

(Division Est)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Houston	20	11	0	129	92	40
San Diego	15	13	1	98	100	31
Phoenix	14	12	2	101	97	30
Minnesota	13	15	0	116	111	26
Michigan	9	20	2	79	135	20

(Division Ouest)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Hull, Wpg	29	23	52			
Bernier, Qué.	23	26	49			
Lund, Hou	18	28	46			
Wacroux, SD	15	28	43			
Walton, Minn.	21	29	40			
Dillon, Tor.	14	26	40			
Nilsson, Wpg	10	30	40			
Hughes, Hou.	25	14	39			
Simpson, Tor.	25	12	37			
Hinse, Hou.	14	23	37			

COMPTES

1. Phoenix, Gray (9) 6:05
(Barlow et Hughes)
2. Phoenix, Borgeson (5) 13:09
(Sans aide)
3. Phoenix, Keegan (15) 14:41
(Gray et Minnaoui)
Punitions: Odrovski 6:40, Johnston 12:28, Thomas 14:29.

TROISIEME PERIODE

6 Phoenix, Borgeson (7) 10:21
(Cormier et Boyd)
7 Phoenix, Keegan (16) 10:33
(Gray et Bennett)
8 Michigan, Serviss (3) 11:46
(Bredin et Zyrniak)
9 Phoenix, Cormier (15) 15:52
(Borgeson et Nilkamp)
Punitions: aucune.
LANCERS PAR:
Michigan 5 6 8-19
Phoenix 7 9 9-25
Gardiens: Hoganson, Michigan; Kurt, Phoenix.
Assistance: 6.084.

DEUXIEME PERIODE

1 Chicago, Morris (12) 10:40
(Angotti)
2 Chicago, Bernier (22) 16:00
(Tremblay)
Punitions: McCallum (C), 9:59, Poppe (C), Hoganson (Q), 14:30, Maggs (C), mineure, inconduite, 19:09.
DEUXIEME PERIODE
3 Chicago, Rochon (12) 19:40
(MacGregor et Lomenda)
Punitions: McCallum (C), 12:56, Gaudette (Q), 14:47, Hoganson (Q), 19:56.

TROISIEME PERIODE

4 Chicago, Lomenda (4) 1:19
(MacGregor)
5 Chicago, Rochon (12) 12:44
(MacGregor et Mavey)
6 Québec, Tardif (16) 12:55
(Bordeleau et Sutherland)
7 Québec, Jordan (5) 15:17
(Lecuyer et Guindon)
8 Chicago, Baltimore (2) 16:31
(MacGregor)
Punitions: aucune.
LANCERS PAR:
Chicago 11 11 11-33
Québec 17 11 17-45
Gardiens: Newton, Chicago; Brodeur, Phoenix.
Assistance: 5.594.

DEUXIEME PERIODE

1 Indianapolis, Whitlock (5) 0:30
(J. Johnson et McDonald)
2 Indianapolis, Johnson (2) 9:15
(Tannahill et Morrison)
3 Indianapolis, Ball (3) 19:32
(Lecuyer et Guindon)
Punitions: Johnson, 2:45, Tannahill, 4:23, Das Jardins, 7:04, Ball, 9:46.
DEUXIEME PERIODE
4 Indianapolis, Whitlock (11) 1:12
(Lecuyer et Guindon)
5 Indianapolis, Wiste (3) 1:21
(Bond et Hardy)
6 Indianapolis, Walton (20) 16:07
(Sans aide)
Punitions: McMahon, 9:04, Gallant, 15:48.
TROISIEME PERIODE
7 Indianapolis, Gambucci (2) 8:32
(Sans aide)
8 Indianapolis, Smith (4) 9:44
(Sans aide)
9 Indianapolis, Johnson (2) 13:43
(Sans aide)
10 Indianapolis, Sheridan (8) 16:12
(Fichtner et Whitlock)
Punitions: Sheridan 8:25, Busniuk, 10:21.
LANCERS PAR:
Indianapolis 16 9 6-31
(Lecuyer et Guindon)
Gardiens: Indianapolis, Brown; Minnesota, Garrett.
Assistance: 7.689.

DEUXIEME PERIODE

1 Cleveland, Ward (9) 10:54
(Jarrett et Ward)
2 Cleveland, Erickson (6) 14:11
(Leduc)
3 Cleveland, Walker (6) 14:41
(Jarrett et Ward)
Punitions: Smith, (NE), servit par Webster, 5:26, Anderson, (CL), 8:13, Gardiens de bulle, Sherbrooke, Nick Sanza, Sorel, Claude Legris.
LANCERS
Aucun but.
Punitions: Anderson, (CL), 7:21.

TROISIEME PERIODE

Aucun but.
Punitions: Cardwell, (CL), Selwood, (CL), 13:12.
N. Angeterre 8 14 8-30
LANCERS PAR:
Sorel 15 9 14-40
Gardiens: Smith, Cheevers, Cleveland.
Assistance: 7.013.

LIGUE MAJEURE (QUEBEC)

MERCREDI

Chicoutimi 1, Sorel 0
Sherbrooke 2, Hull 0

JEUDI

Québec 3, Cornwall 5

HIER

Sorel 5, Sherbrooke 3
Hull 5, Chicoutimi 6
Québec 9, Shawinigan 5

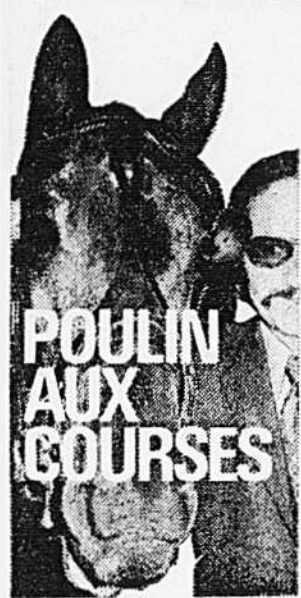
DEMAIN

Sherbrooke à Montréal
Chicoutimi à Québec
Shawinigan à Sorel
Laval à Cornwall
Hull à T. Rivière

CLASSEMENT

DIVISION EST

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Chicoutimi	16	15	2	153	190	34
Québec	16	13	2	134	124	34
T. Rivière	13	14	4	122	121	30
Shawinigan	8	20	3	125	178	19
Sorel	8	25	2	125	194	

POULIN
AUX COURSES

Dangereusement bedonnant, le vétérinaire Marc Gingras est venu nous rendre visite à la "Press Box" la semaine dernière. Le Jérôme qui flirte avec la cinquantaine nous a paru malgré tout en bonne forme, sinon physique, du moins mentale. Il n'entraîne pratiquement plus et conduit à l'occasion les chevaux de René Dagenais. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, on faisait appel à ses services beaucoup plus souvent. Gingras conduisait très bien dans le temps, mais ce dernier (le temps) a fait ses ravages au niveau des réflexes et de l'intérêt. Eh oui, après toutes ces années à prendre place sur le bicycle et l'ère de la foule, on perd goût à la chose, et notre héros n'est certes pas l'exception à la règle.

Tout ça pour vous dire

que Gingras devait relever tout un défi hier dans la deuxième, mener à bon port le favori R. D. Bunter. Le "vieux" a sorti son coup de guides du dimanche et a fait la barbe aux jeunes en 2.10. En bon père Noël, il a ainsi profité du temps des Fêtes pour doter son bonhomme de blondin d'ambler d'un premier triomphe cette année.

Cette victoire de Gingras emboîtait le pas au succès de Galadon dans la première. Yvon Catellier est venu de l'arrière pour coiffer Tunza Time qui se croyait seul après s'être débarrassé du redoutable Main Nib. Un billet de \$9.30, le fils de Dean Widover représentait la première partie d'un double assez bien vu du public à \$29.80 la copie.

INDIAN HEAD...
SCALPE

Oui, les parieurs avaient raison de faire confiance à Indian Head dans la troisième. Non, ils n'avaient pas raison de maugérer contre leur favori qui s'est présenté avec un long retard au fil. Cinquième à la demie en 1.04.1, le protégé de Gendron n'a jamais eu la chance de faire valoir son point, se faisant battre par le sortilège de Kim's Shoe en troisième chemin dans l'autre droit. Dans l'entrée, GG a tout essayé, l'extérieur et l'intérieur, mais ça n'a pas cliqué. Il s'en est suivi une quatrième place au fil, chose que les "gagex" devront ignorer lors de leur prochaine visite aux guichets si bien sûr, Indian Head

est dans le portrait. Au lieu de collecter du 7 contre 5, ils auront droit à du 4 contre 1.

SUSABELL
HANOVER

Il faudra vous y faire, ce nom reviendra souvent à la surface. Susabell Hanover est tout ce qu'il y a de race. Son proprio est au septième ciel. Ce John Ferguson a le don de mettre la patte sur des quadripèdes de classe. Pour son troisième gain de l'année (sa campagne a débuté en novembre), la petite deux ans par Columbia George a pris une douce revanche sur Mister Winston qui venait de la battre par un cou.

RENNIE...
PROVENCHER

Quand on a la chance de franchir la demie en 1.07 dans les non-gagnants de \$150 par départ, on prend automatiquement une option sur le premier argent d'une bourse de \$1700. Eh oui, Rennie... Provencher a pogné le top en 31, a ensuite chloroté le dortoir en 1.07 à la demie, histoire de se garder assez de vigilance pour rentrer à pas feutrés au bercail en 2.11.1. Un billet de \$15.40, il est loin de représenter un "sure thing" dans cette classe, car malgré son mille révé, Provencher a dû avoir recours au fouet pour ne pas s'avouer vaincu devant la poussée du minable Fashion Row. Et comme il s'agissait d'une quinella, consultez la charte pour en savoir plus long.

GILLES POULIN

Malgré une série de gaffes, les Nordiques deviennent "pros"

par Rejean TREMBLAY

Malgré une série de gaffes monumentales dictées par un amateurisme bête à faire pleurer, les Nordiques du Québec ont finalement réussi à se créer une image digne d'une équipe majeure de hockey.

Mais il n'y a pas que du talent derrière le coup de maître qui a amené Christian Bordeleau et Marc Tardif dans la Vieille Capitale.

Les Nordiques ont été favorisés par une chance effrontée qu'ils n'auraient peut-être pas dû mériter.

Rarement une équipe aura-t-elle été aussi mal dirigée et s'en sera tirée aussi bien.

Faut-il rappeler que ce sont deux journalistes, Claude Larochelle du Soleil et Claude Bédard du Journal de Québec qui, avec Marius Fortier ont déclenché le mouvement qui devait amener une franchise de hockey aux premiers balbutiements de l'AMH.

Faut-il rappeler que le repêchage qui a formé l'équipe à ses origines a été préparé la nuit qui a précédé l'événement grâce à un exemplaire du Hockey News et à la collaboration des deux chevaliers de "l'information active" à Québec?

Et l'affaire Gilbert Perreault? Si l'affaire n'a pas été tellement ébruitée à Montréal, elle demeure vraie.

Les Nordiques et Perreault en étaient venus à une entente de cinq ans, entente extrêmement raisonnable si on la compare aux contrats octroyés aujourd'hui.

Perreault a demandé que

l'argent de son contrat lui soit garanti.

Les Nordiques ont hésité et Perreault a signé la nuit suivante pour les frères Knox et les Sabres de Buffalo.

Faudrait-il rappeler l' affront fait à Guy Lafleur quand les propriétaires de l'équipe (pas le gérant-général) lui ont offert \$90,000 par saison pour 5 ans?

En plus de ne pas signer, Lafleur s'est senti insulté profondément par l'offre anémique des dirigeants québécois et paraphrait un contrat de 10 ans avec le Canadien.

Pressé par les événements, et après que Carol Vadnais et André Savard aient choisi les Bruins de Boston, Québec devait aligner le magot sur un tapis rouge pour attirer Réjean Houle à Québec.

Faudrait-il rappeler tous ces voyages inconfortables dans des avions des lignes régulières que les joueurs ont dû subir l'an dernier pour sauver \$1,000 par voyage?

Et les gestes stupides de Jacques Plante, un Plante enfermé toute la journée dans son bureau, un Plante qui aurait déjà négocié pendant l'hiver son contrat avec les Oilers d'Edmonton alors qu'il était encore gérant et instructeur des Nordiques?

Et toujours, derrière les présidents qui se sont succédés, de Paul Racine, le gros nom avec le petit investissement de la première année, à John Dacres l'actuel président, planait l'ombre du trésorier de l'équipe, Charles Marquis.

Charles Marquis, l'homme qu'on accuse en certains milieux à Québec, d'être le premier responsable des déboires de l'équipe au classement et de son exclusion des séries éliminatoires, Charles Marquis que l'on prétend être le garde-chiourne d'audacieux promoteurs.

Et soudain, revirement de la situation.

Tardif à Québec, Tardif et son salaire fabuleux de plus de \$155,000 par année.

Bordeleau à Québec, Bordeleau et son \$65,000 annuel.

Maurice Filion qui devient le Sam Pollock des Nordiques... Filion avec des pouvoirs réels.

Que s'est-il passé?

On chuchote que des financiers juifs de Laval se sont rendus à Québec la semaine dernière pour y discuter des Nordiques.

Il semble que mijote à Laval un vaste projet de complexe sportif...

Les actuels propriétaires des Nordiques se sont-ils sentis rassurés par la perspective d'une vente facile si le Colisée n'était pas rempli d'ici la fin de l'hiver?

Ou encore, se prépare-t-il un quelconque rapprochement avec la ligue Nationale dans

lequel les franchises boiteuses de l'AMH seraient laissées pour compte?

Que s'est-il passé pour que les propriétaires des Nordiques deviennent soudainement aussi audacieux?

De toute façon, le résultat est là! Les Nordiques pourront maintenant batailler avantageusement avec les puissants Toros de Toronto, Jets de Winnipeg et Oilers d'Edmonton, dans une divi-

sion Canadienne qui rappelle de plus en plus l'équilibre de l'ancienne section Est de la ligue Nationale.

Mais la chance ne peut expliquer tout, il s'est passé autre chose!

Lemyre déclare la guerre à Forget

par François BELIVEAU

Georges Lemyre se défend évidemment d'être "intéressé" et c'est d'un ton sincère qu'il soulève nombre d'irrégularités commises par la Fédération de boxe amateur du Québec.

Cependant, il arrive un moment où il faut se demander où il veut aller quand il refuse de composer avec les gens en place et se lance dans les accusations fracassantes dès qu'il subit une contrainte après avoir longtemps été amadoué par un système qui lui faisait des clin d'oeil pour éviter ses sorties à l'emporte-pièce.

Rosario Baillargeon présidait les destinées de la boxe amateur, au Québec, et Lemyre lui a livré une chaude lutte. Il a aussi contribué à décourager le président suivant, Gaby Mancini. Eugène Samson a succédé à Lemyre, touchant des points sensibles. Enfin, c'est aujourd'hui André Forget qui est la cible de Lemyre.

Lemyre ne représente pas aucun groupement quelconque. Seul, il joue au Don Quichotte sous prétexte qu'il faut procéder au nettoyage complet dans la boxe mais il a tendance à se servir des journalistes comme paravents ou obusiers.

Hier, c'était: "Je demande la démission de Forget et de son exécutif au complet et je réclame une enquête par des gens de l'extérieur du Haut-Commissariat, pas une enquête-maison où l'on cache des choses, une vraie enquête, royale s'il le faut. Il faut éclaircir la situation!"

Il arrive que Lemyre n'a pu obtenir le poste qu'il convoitait de coordonnateur des subventions de Mission '76 pour la boxe amateur, il y a quelques jours à peine, poste qui a été confié à un triumvirat composé de Jerry Shears, Abe Pervin et Sam De-Biase.

"Des gens qui parlent à peine le français, du moins dans le cas de Shears et Pervin", a-t-il tenu à préciser avec un certain dégoût.

"Mais des gens qui possèdent une expérience de grande valeur au niveau international, national et provincial", répliquera le président Forget.

Precisons, au profit de Lemyre toutefois, que ni l'un ni l'autre de ces hommes n'avait été mis en nomination alors que lui-même avait été proposé, lors d'une récente assemblée, par Georges Drouin, appuyé par Jean-Marie Huard.

"C'est faux, déclare Forget. Huard n'a jamais appuyé..."

Et c'est ainsi de contradictions en contradictions. Lemyre affirme que Mission '76 a alloué \$13,000 pour la réalisation de dix projets au palier de l'élite québécoise de la boxe. Et selon lui, un seul s'est réalisé "ce qui signifie que des milliers de dollars ont été dépensés pour un résultat nul et on ignore, on n'a pas de preuve, pour dire où est passé cet argent."

Quant à Forget, deux des dix projets ont été refusés au départ et un seul des huit autres s'est réalisé, l'argent étant utilisé pour d'autres buts, au profit de la boxe sous l'impulsion de l'ex-directeur technique Michel Homsy, limogé depuis.

Naturellement, l'explication de Forget est faible. Très faible même. On lui donne de l'argent pour ça, il est dépensé pour ça et cette pratique ne serait pas étrangère à la décision de Mission '76? de "geler" pour l'instant, la remise des autres subventions prévues pour la fédération de boxe.

"...et \$4,000 de comptes à un vendeur de bicyclettes, qu'est-ce que ça vient foutre dans la boxe, ça?" ajoute Lemyre. "Forget est un incompetent qui doit démissionner. Depuis

plusieurs années la Fédération n'a même pas produit un rapport comptable."

Forget répond: "J'ignore ce qu'il veut dire avec ce \$4,000."

"Personnellement, je n'accepte pas cela. Je veux mettre de l'ordre là-dedans. Je n'aime pas, par exemple, que le président Forget arrive saoul comme un cochon à une réunion où il doit faire rapport au Conseil en sport Jean Barré, du Haut-Commissariat. Je le répète, nous allons recevoir le monde entier et nous sommes moins prêts que les autres provinces. Nos jeunes boxeurs, en 1976, iront tous à la boucherie!"

Sur ce, Forget se redresse: "Je n'ai pas à répondre à ça! Je n'ai rien contre Lemyre. J'ai accepté nombre de ses bonnes idées, mais quand il croit être le seul à avoir raison, il n'est plus parlable. C'est vrai, j'ai pris un "coup" lors d'une conférence de presse. C'était la première fois que ça m'arrivait. Mais ça c'est personnel. Il peut attaquer l'association de boxe si ça lui fait plaisir, pas ma réputation..."

Forget déplore la baisse de l'intérêt des gens, des instructeurs, des jeunes pour la boxe amateur, surtout pour les novices. Il déplore aussi ces chicanes entre "bénévoles dévoués" qui ne règlent rien. Il n'a pas complètement tort. Lemyre est un empêcheur-de-tourner-en-rond qui est sincère, qui croit en ce qu'il fait, mais qui peut être normalement nuire à la cause dont il s'est fait le champion s'il persiste à demeurer aussi intransigeant et à éviter de dialoguer. "Tout le monde a des défauts, concède Forget. Qu'on en discute posément, qu'on discute ensemble au nettoyage pour la bonne cause si nécessaire et qu'on évite de déclarer ces petites guerres personnelles... par intérêt!"

L'appel du fauve

Une peau à vous réchauffer le cœur.

En mouton.

Une pièce rare d'une confection et d'un style de qualité supérieure.

Provenant des plus grandes collections domestiques et européennes, un choix de vêtements exclusifs.

Et pour vos caprices: chapeaux, mitaines ou tapis vous séduiront.

Abritez-vous du froid.

Par une marge confortable de peau.

A la peau fauve.

Wild'n'Woolly
Boutiques peaux de mouton.

Place Ville-Marie 861-0162
Place Bonaventure 861-2278



Duel Ursel-Ross

Le quatuor de Jim Ursel a inscrit quatre points à la 7e manche hier soir pour finalement triompher du rink d'André Cartier 9-2, en quart de finale du 10e tournoi annuel du club de curling de Longue-Pointe.

Dans les autres rencontres de la section "A", Bill Ross, du club Outremont, a défait une équipe d'universitaires du Nouveau-Brunswick 9-4; Gilles Sanschagrin (Longue-Pointe) a eu raison du rink de Roger Bédard, de Longue-Pointe 10-3 et A. Miskiew (Wentworth) a triomphé de l'équipe de R. Bate, de St-Laurent, 6-3.

Precisons que le quatuor de Bédard, la veille, avait causé une grande surprise en disposant de l'équipe de Dave Moon.

Dans la catégorie "B", les rinks d'Arnold Lafayette (Caledonia), de Ken Newman (Caledonia), G. Lennie (Longue-Pointe) et J. White (St-Laurent) ont atteint les demi-finales.

**PALETOT DE CHAT
LOUP
RAT MUSQUE
LOUTRE
ETC.**

Georges Pouliot

**FOURRURES INC.
MANUFACTURIER**
4435, rue de La Roche
(stationnement gratuit)
527-8664

**VENTE
D'ENTREPÔT
SOULIERS
POUR HOMMES
de marque
SLATER**

**BOTTES D'HIVER
pour hommes et femmes**

1/2 PRIX

Ouvert du lundi
au vendredi
9 h a.m. à 5 h p.m.
Samedi 9 h a.m. à 3 h

**1095, ST-GREGOIRE
coin Christophe-Colomb**



Conditions de la neige:
Montréal (514) 861-6670
Québec (418) 827-4579

**Parc du
Mont Sainte-Anne**
C.P. 400, Beauport
Québec, G0A 1E0
(418) 827-4561
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DES PARCS

ESPAGNOL ou ITALIEN

20 COURS — 1 SOIR PAR SEMAINE

à l'un ou l'autre de ces endroits

École ST-JACQUES

301 est. boul. de Maisonneuve

École DE LA MENNAIS

rue St-Denis, coin Beaubien

Débutant les 14 et 16 janvier 1975

Depuis 1940, plus de 12,000 personnes ont suivi nos cours
Des la première année, nos étudiants peuvent se débrouiller.

Cours autorisés par le Ministère de l'Éducation du Québec
à titre de culture personnelle (soir)

Écrivez ou téléphonez à

L'Union des Latins d'Amérique
844-6835 ou 844-2433

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE
57 est. rue ST-JACQUES, suite 302, MONTRÉAL

PR 21-12-74

Je désire des renseignements
au sujet de vos cours

☐ d'espagnol
☐ d'italien

NOM TÉL.
ADRESSE

Noël à la Popina C'est une affaire de famille.



Musique spéciale,
succulent buffet de Noël
à partir de 16h.
\$8.50 par personne.
Moitié prix pour les enfants de
moins de 12 ans.
La Popina sur la plaza, Place
Ville-Marie.
Réservations 861-3511.

Stationnement: \$1.00 seulement, au Canadawide Parking de la Place Ville Marie, à compter de 18h30. Faire valider votre billet à la Popina.

La CEQ veut rapatrier l'assurance-automobile au Québec

par Michel ROESLER

Le rapatriement de l'assurance-automobile au Québec entraînerait la création de 500 à 1,000 nouveaux emplois au Québec, estime un rapport publié par la Centrale de l'enseignement du Québec.

En parlant de rapatriement, la CEQ sous-entend la nationalisation de l'assurance-automobile et rejoint les conclusions de la CSN.

S'inspirant par ailleurs largement des recommandations du rapport Gauvin, le service économique de la CEQ qui est à l'origine de cette prise de position propose notamment:

- une action plus énergique du gouvernement du Québec en vue de réduire la fréquence des accidents d'automobile;
- l'obligation pour chaque conducteur de souscrire une assurance de base;
- la modification du rôle du fonds d'indemnisation de façon à ce qu'il ne serve qu'à indemniser les piétons et autres victimes de chauffards;
- l'abolition des commissions sur l'assurance obligatoire de base;
- l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles sans égard à la faute pour ce qui a trait à l'indemnité de base;
- la réévaluation périodique des indemnités de base en fonction de l'augmentation du coût de la vie;

Le rapatriement de toute l'assurance-automobile au Québec.

La CEQ insiste pour dire qu'il s'agit de mesures globales qui doivent être prises ensemble et non séparément.

A l'heure où les recommandations du rapport Gauvin sont en passe d'être sacrifiées aux intérêts de quelques corporations, comme celles des avocats et des courtiers notamment, au détriment de l'ensemble des consommateurs, il est intéressant de voir une des plus importantes centrales syndicales du Québec réagir en faveur du rapport Gauvin, même si elle pose comme préalable l'établissement de l'assurance-automobile.

Le rapport Gauvin ne fait cette recommandation ultime qu'au cas où l'ensemble de ses recommandations ne seraient pas acceptées.

La CEQ constate que 171 compagnies ont souscrit des primes d'assurance-automobile pour une valeur totale de \$355 millions au Québec en 1971 (statistiques utilisées par le bureau d'étude). Au cours de cette même année, les primes d'assurance-automobile payées par les Québécois ont créé environ 3,500 à 4,000 emplois directs. Tous ces emplois ne sont pas cependant nécessairement créés au Québec. La localisation du siège social des sociétés qui vendent de l'assurance-automobile aux Québécois est

donc déterminante pour le nombre d'emplois directs créés au Québec. Or en 1971, les Québécois n'ont souscrit que \$129 millions de primes d'assurance-automobile auprès de sociétés québécoises d'assurance-automobile.

La part du lion du marché québécois de l'assurance-automobile revient aux sociétés étrangères, qui ont vendu \$153 millions de primes d'assurance automobile aux Qué-

bécois au cours de cette même année, soit 43 pour cent du total. Pendant cette même période, les sociétés québécoises n'ont rien souscrit à l'extérieur de la province.

L'étude mentionne en outre qu'un certain nombre de compagnies d'assurance étrangère ont établi au Québec leur principale place d'affaires pour le Canada. Un tel bureau d'affaires ne peut

avoir sur l'économie du Québec un impact aussi considérable que la mise sur pied d'un siège social. Il n'en serait pas moins, affirme cette étude, responsable de la création d'un certain nombre d'emplois.

Ces sociétés ont souscrit, en 1971, \$78 millions au Québec et \$52 millions dans le reste du Canada. A ces \$52 millions de ventes hors du Québec, il convient d'opposer

les ventes de \$75 millions faites au Québec par des sociétés étrangères ayant leur siège social hors du Québec.

L'étude constate que "nous vendons peu à l'étranger mais que nous y achetons beaucoup".

Cet argent pourrait servir au développement de la province et le seul moyen d'y parvenir est de rapatrier l'industrie de l'assurance-automobile au Québec.

Accusée de racisme

Le Dr Marie Caron se dit victime d'un radicalisme syndical excessif

par Conrad BERNIER

Le Dr Marie Caron, que les représentants des trois groupes d'employés syndiqués du pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur accusent formellement de racisme lors d'une conférence de presse tenue, le 13 décembre dernier, au quartier général de la CSN, a pour sa part rejeté, hier, ces accusations comme "fausses, malicieuses et extrêmement graves".

Au cours d'une rencontre avec les journalistes, le Dr Caron a, en effet, affirmé qu'il lui apparaissait impor-

tant que sa version des faits soit maintenant rendue publique.

"L'explication des faits réels, tels que je les ai vécus, est relativement simple, a-t-elle déclaré. Je dirigeais le service d'urgence d'Albert-Prévost depuis le mois d'octobre 1973. Ce service, où je travaillais seule comme psychiatre avec une ou deux infirmières, un psychologue et une secrétaire, reçoit environ 3,000 patients par année, soit une moyenne de 10 par jour ou à peu près. Comme on l'imaginera facilement, un très grand nombre

de ces patients sont atteints de psychose aiguë et de troubles de perception, avec parfois des réactions violentes qu'il faut réduire au minimum et contrôler.

"On comprendra, ajoute le Dr Caron, que le travail de l'infirmière effectuant le premier accueil est très délicat, complexe. Les deux infirmières qui m'assistaient étant parties, j'avais réussi à entraîner et intégrer une nouvelle infirmière, Madeleine Bastien, sur une période de six mois.

Un poste d'infirmière à la salle d'urgence du département de psychiatrie est alors ouvert. L'affichage a lieu. Pour des raisons de séniorité, c'est une infirmière d'origine haïtienne, Mme Ostend Boucher, qui l'obtient.

Désireuse d'assurer le bon fonctionnement de la salle d'urgence, le Dr Marie Caron, encouragée par des confrères psychiatres, proteste. Le conflit éclate. Quand l'affaire prend des proportions inquiétantes par suite des menaces de débrayage des syndicats, le Dr Caron demande et obtient une réunion avec tous les intéressés. L'affaire est aussitôt éclaircie et réglée et les dispositions sont prises pour remettre la salle d'urgence en état de marche, incluant la présence de l'infirmière noire.

"Ce qui s'est passé, explique le Dr Caron, découle en réalité d'un ensemble de malentendus, de quiproquos, qu'une réunion d'explications franches avait déjà dissipés au moment même où le groupe syndical donnait sa conférence de presse. Ce faisant, le groupe syndical d'Albert-Prévost a peut-être marqué des points dans sa lutte pour le pouvoir interne à l'intérieur de l'établissement, mais il s'est en même temps livré à un geste d'intolérance difficilement acceptable de la part d'un groupe habituellement aussi motivé idéologiquement parlant."

Le Dr Caron rejette carrément et une fois pour toutes les accusations de racisme portées par les représentants syndicaux. Elle affirme qu'elle n'a jamais été raciste, qu'elle ne l'est pas et qu'elle n'a pas l'intention de le devenir.

Question de "couleur de peau"

Le Dr Caron admet qu'il a été question de "couleur de peau" au cours de ce conflit. "Quand Mme Boucher, précise-t-elle, m'a demandé si je réagissais mal à la couleur de sa peau, j'ai répondu que je n'y voyais aucun problème personnellement, mais que les patients arrivant à l'urgence en état de crise réagiraient peut-être mal à cette nouvelle variante dans leur

"pattern" de perception. Comme certains incidents de parcours à l'urgence m'avaient effectivement amenée à me poser la question, je m'en étais ouvert à d'éminents confrères qui partageaient aussi mes craintes."

L'erreur du Dr Caron aurait donc été d'attacher plus d'importance au bon fonctionnement de la salle d'urgence qu'au respect de la clause de la convention syndicale portant sur la séniorité. Elle prétend qu'elle avait alors l'appui de plusieurs collègues qui, depuis, sont "devenus étrangement silencieux".

"J'ai voulu protester contre un procédé devenu trop fréquent et que j'estimais nuisible au bon fonctionnement de la salle d'urgence, dit-elle. C'est à ce niveau-là que j'ai contesté le choix de l'infirmière noire. En somme, dans toute cette affaire-là, je fais les frais d'un radicalisme syndical excessif. J'espère maintenant qu'une enquête impartiale sera ouverte. Si cette enquête a lieu, je sais que ma réputation sera lavée."

La situation du trafic s'aggrave à Dorval

Plusieurs compagnies aériennes ont rayé Montréal sur l'éventail de leurs destinations et de nombreux pilotes ont jugé qu'il valait mieux ne pas se poser à Dorval, de sorte que la journée d'hier n'a pas été dépourvue d'embêtements pour des milliers de voyageurs.

Outre les six compagnies qui ont donné la consigne d'éviter Montréal beaucoup, d'autres sociétés se sont retrouvées sans avion à Montréal parce que leurs pilotes avaient décidé d'atterrir à New York, Toronto ou Ottawa.

Les compagnies Air Canada, Delta, Eastern, Nordair et la société Air France, ainsi que certaines autres, ont néanmoins acheminé leurs appareils sur Montréal où les pistes d'atterrissage sont glissantes, étant donné la grève des employés d'entretien qui dure maintenant depuis mercredi.

Les compagnies BOAC (Britannique), TAP (Portugaise), Sabena (Belge) et Canadien Pacifique (CP Air) ont établi leurs bases à Ottawa, tandis que KLM (Hollandaise) et Lufthansa (Allemande) ont choisi Toronto.

Hier la compagnie CP Air a fait tenir un communiqué pour révéler que ses pilotes déconseillaient l'utilisation de l'aéroport de Montréal à cause de l'état des pistes qui, selon eux, rend les atterrissages hasardeux.

LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY (collaboration spéciale)

Lettre ouverte à Maître Jean-Claude DELORME (II)

Maître, Nous voici à l'avant-veille de l'avant-veille de Noël. Et j'ai presque envie de vous demander de faire à vos compatriotes un beau cadeau: un nouveau nom pour ce qui s'appelle malheureusement Place des Arts.

Je pense qu'il serait superflu de chercher à démontrer aujourd'hui qu'il y a là effectivement une faute. Trop de Québécois ont eu l'occasion d'aller en France et d'y constater de visu ce qu'est véritablement une place, pour qu'il y ait lieu d'entrer dans les détails aujourd'hui. D'ailleurs, je n'entends plus personne chercher à nier qu'il y ait faute.

Même les défenseurs les plus acharnés de la désignation actuelle ne s'accrochent plus qu'à l'argument "il est trop tard". Or, il n'est jamais trop tard pour se corriger. Par contre, s'il suffisait de douze ans pour enterrer sans appel un aussi mauvais usage, que dire de l'ancienneté des milliers d'autres déformations dont nous nous sommes pourtant débarrassés?

Se souvient-on même que la Ville de Montréal s'est déjà, et pendant plus de cent ans, appelée Cité de Montréal? Que pendant cinquante ans nous avons eu une Commission des liqueurs? Que nos lois ont pendant des générations porté le nom anglicisé de *statuts*? Et je me demande même si le conseiller juridique de votre Place des Arts n'était pas, à la fondation de celle-ci, officiellement reconnu comme son *avisur légal*. Qui, aujourd'hui, n'est pas étonné qu'on ait mis tant de temps à corriger tout cela?

Un jour, il en ira de place et l'on s'étonnera qu'une telle absurdité ait même pu durer douze ans, tant elle paraîtra inexcusable.

Non, Maître DELORME, ce ne sont pas les justifications qui manquent. Ce qui manque, c'est une solution qui, tout en donnant le bon exemple aux autres propriétaires d'immeubles, aurait quand même un prétexte ménageant quelque peu notre orgueil national. C'est sur cela que j'aimerais m'attarder lundi.

(à suivre)

la presse

livraison à domicile

874-6911

du lundi au vendredi: 8h a.m. à 5h p.m.
le samedi: 8h a.m. à 5h p.m.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

HORLOGERIE — BIJOUTERIE

A l'école — à la maison. Diplômes gratuits. Examen du Ministère de l'Éducation. Niveau secondaire V et recyclage. Permis No 748859

INSTITUT D'HORLOGERIE DU CANADA LTÉE

1012 est. Mont-Royal — Montréal, H2J 1X5

Tél.: 523-7623

COLLÈGE DES EUDISTES

3535, boulevard Rosemont (entre 11e Avenue et Pie-IX)
Externat dirigé par les Pères Eudistes
Institution privée reconnue d'intérêt public

COURS SECONDAIRE COMPLET EXAMEN D'ADMISSION

Pour le Secondaire 1 (garçons seulement)
Les samedis, 11 et 18 janvier 1975, à 9h00
Coût de l'examen: \$5.00

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.
On doit s'inscrire à l'examen d'admission en téléphone au bureau des admissions du Collège.

TELEPHONE: 376-5740

Il reste encore quelques places en Secondaire II, III, IV et V.
Les jeunes filles sont admises en Secondaire III, IV et V seulement.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (COURS SECONDAIRE)

dirigé par les Pères Jésuites
déclaré d'intérêt public

- Cours secondaire de 5 ans
- Externat et internat pour garçons
- Mixte au niveau de 5e secondaire

EXAMENS D'ADMISSION POUR SECONDAIRE

les samedis: 18, 25 janvier et 1er février 1975
de 9 h à midi

RENSEIGNEMENTS
SECRÉTARIAT DU COURS SECONDAIRE
Tél.: 342-1320, pos 229
3200, chemin Ste-Catherine, Montréal H3T 3J1

IL Y A MAINTENANT, À LAVAL, UN DÉPOSITAIRE ACCRÉDITÉ D'INFORMATION CANADA.

Daigneault Plus
Centre Laval
1600, boul. Le Corbusier
Laval, Chomedey, P.Q.
Tél.: (514) 688-5425

Daigneault Plus a été désigné comme dépositaire accrédité du Gouvernement du Canada. Daigneault Plus vous offrira un choix de livres et documents du Gouvernement du Canada, en plus de plusieurs ouvrages d'organismes internationaux.

Ces dernières années, les publications du Gouvernement du Canada ont considérablement augmenté en nombre et en diversité. C'est étonnant ce qu'on peut y trouver!



Information Canada

celui-là? il pétille.

A table! Il y a du cidre pétillant au menu. Légèrement effervescent, le cidre pétillant est un cidre passe-partout. Servez-le comme apéritif, boisson d'accompagnement ou digestif. Plusieurs s'en servent également comme ingrédient de choix dans la préparation de leurs petits plats. Le cidre pétillant plaît à tous ceux qui aiment les plaisirs de la table, avant, pendant et après. Vous le reconnaîtrez à sa bouteille brune.

on est québécois pur cidre!

Un bon pétillant est encore meilleur très froid.

L'Association des Fabricants de Cidre du Québec
C.P. 8, Station Bourassa, Montréal H2C 3E7

Faites-moi parvenir de la documentation gratuite sur les cidres du Québec.

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE CIDRE DU QUÉBEC